



**Etudes pour la réalisation de la ZAC Ouest
à Saint-Gaudens et Villeneuve-de-Rivière**

AVP
1.3 Notice technique VRD



C					
B	08/04/2022	A. DELACHAISE	A. MARTINEZ	A. MARTINEZ	Modifications suite remarques MOA
A	15/02/2022	A. DELACHAISE	C. BLACHON	A. MARTINEZ	Première émission
Rév	Date	Nom Visa Rédaction	Nom Visa Vérification	Nom Visa Approbation	Objet de la Révision



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
1.1	OBJET	5
1.2	DONNEES D'ENTREE ET RELEVES DE DECISION	6
2	PRESENTATION DU PROJET ET DU SECTEUR D'ETUDE	7
2.1	LOCALISATION	7
2.2	PROJET	9
2.3	PHASAGE	12
3	DEMOLITIONS ET TERRASSEMENTS	13
3.1	LIBERATION DES EMPRISES	13
3.2	TERRASSEMENT ET COUCHE DE FORME	14
3.3	TERRASSEMENTS EN TRANCHEES	14
4	CHAUSSEES ET VOIRIES	16
4.1	VOIES DE CIRCULATION	16
4.1.1	CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES	16
4.1.2	CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	21
4.1.3	SIGNALISATION	25
5	RESEAUX HUMIDES	29
5.1	GESTION DES EAUX PLUVIALES	29
5.1.1	Ouvrage de rétention	29
5.2	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	30
5.2.1	Dimensionnement	30
5.2.2	Schéma de desserte	30
5.2.3	Relevage	31
5.3	ADDITION EN EAU POTABLE	32
5.3.1	Dimensionnement	32
5.3.2	Desserte	32
5.3.3	Défense incendie	33
6	RESEAUX SECS	34
6.1	RESEAUX ELECTRIQUES	34
6.1.1	BESOINS	34
6.1.2	SCHEMA ELECTRIQUE DE LA ZAC	34
6.1.3	SCHEMA DE DESSERTE HTA	34
6.1.4	SCHEMA DE DESSERTE BT	34
6.1.5	EFFACEMENTS DE RESEAUX	35



6.2 RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	36
6.3 RESEAUX TELECOM	37
6.3.1 SCHEMA DE DESSERTE TELECOM	37
6.3.2 EFFACEMENTS DE RESEAUX	38
7 RESEAUX DIVERS	39
7.1 RESEAU GAZ	39
7.2 RESEAUX CHAUD / FROID	39
7.3 RESEAU D'ARROSAGE	39
8 ESPACES VERTS	40
9 MOBILIER ET DIVERS	41
10 ANNEXE 1 : TABLEAU DES DONNEES D'ENTREE	42
11 ANNEXE 2 : DONNEES DES LOTS PRIVES CONSIDEREES	43
12 ANNEXE 3 : ESTIMATION DES BESOINS DE POINTE AEP ET REJET DE POINTE EU	44
13 ANNEXE 4 : ESTIMATION DES BESOINS ELECTRIQUES	45
14 ANNEXE 5 : COMPTE-RENDU REUNION CONCESSIONNAIRES	46



1 INTRODUCTION

La présente étude concerne la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) portée par la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges et qui sera réalisée sur les communes de Saint-Gaudens et Villeneuve-de-Rivière.

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges est aujourd'hui confrontée à un manque de terrains disponibles afin d'accueillir de nouvelles activités économiques, notamment pour satisfaire les demandes d'installations d'activités de type artisanat.

Un diagnostic du développement économique, réalisé en 2010 par le service de la DAEDL du département de la Haute-Garonne, s'est conclu par la rédaction d'une stratégie de développement économique pour le territoire de l'intercommunalité destinée à améliorer l'accueil d'activités.

La Communauté de commune souhaite aujourd'hui mettre en place cette stratégie de développement à long terme. Pour cela, il est nécessaire de :

- bien positionner le territoire dans son environnement économique ;
- identifier les ressources et les potentiels de développement de la CC ;
- construire une stratégie qui réponde aux enjeux du territoire ;
- mettre en œuvre la stratégie.

Dans ce sens, la Communauté de Communes souhaite créer une cohérence entre les différentes zones d'activités présentes à l'Ouest de Saint-Gaudens et répondre rapidement aux demandes de foncier, par le biais de la mise en place d'une Zone d'Activités labellisée « Occitane Zone Economique ».

En effet, la partie Ouest de la commune de Saint-Gaudens est aujourd'hui composée de différentes zones d'activités, à vocations artisanales, industrielles et logistique. L'objectif est donc de requalifier trois ZA existantes pour n'en faire plus qu'une d'envergure régionale.

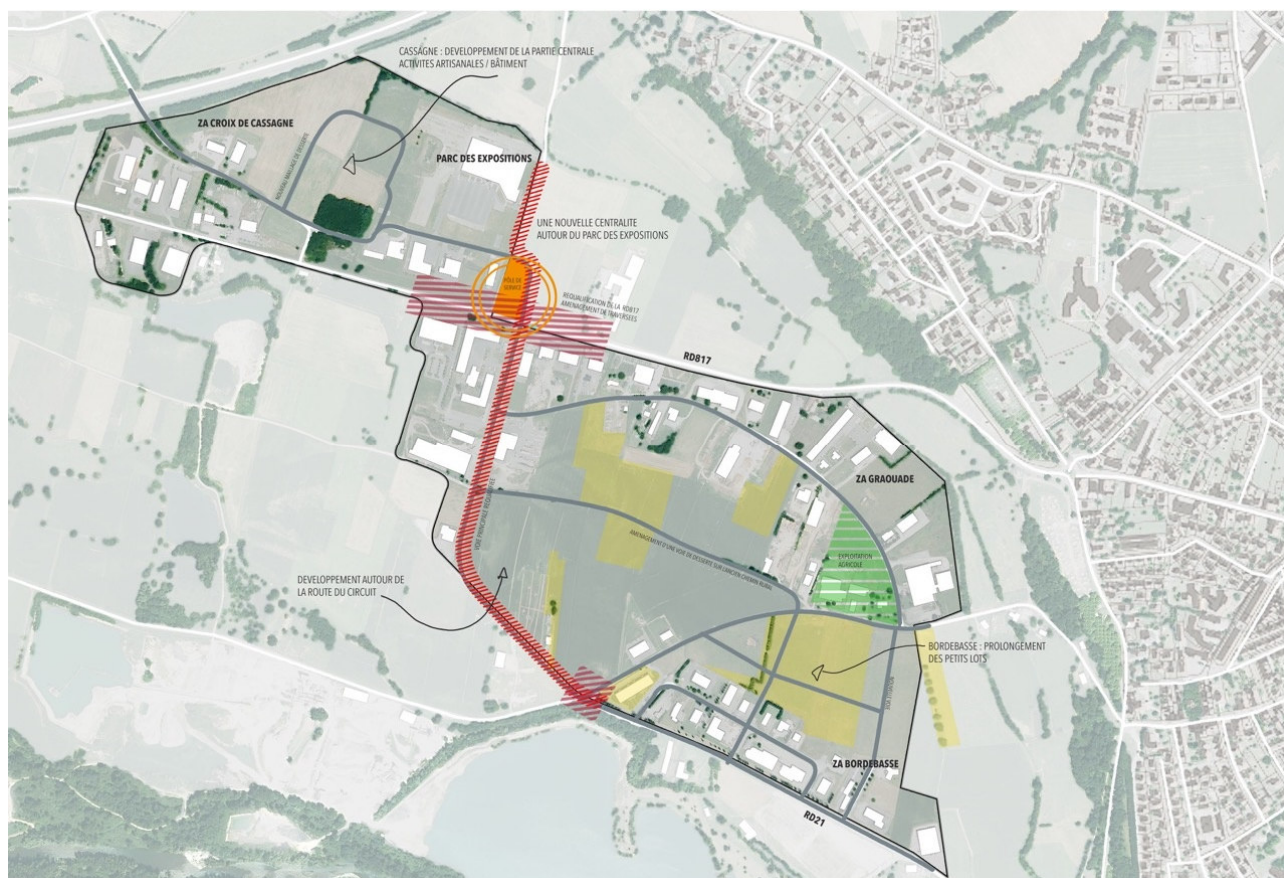
Le périmètre concerné par cette future ZAC « OZE » et ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité recouvre les secteurs suivants :

- la zone Borde Basse (Commune de Saint-Gaudens) ;
- Le secteur de la Graouade (Commune de Saint-Gaudens) ;
- la zone Croix de Cassagne (Commune de Villeneuve-de-Rivière).

Pour cela, la Communauté de Communes a engagé, en 2014, une étude de faisabilité commerciale, technique, financière et juridique en vue de la requalification et de l'aménagement de la zone Ouest du Saint Gaudinois. Cette mission, confiée au groupement Artelia / Pays Paysages / Sémaphores / Naturalia / Me Chen, avait pour objectif de définir un schéma d'aménagement à long terme du pôle Ouest permettant de proposer à court terme de nouveaux fonciers disponibles.

Ces études ont abouti à des préconisations et la définition de plusieurs propositions de scénarii d'aménagement. Le scénario 2, présenté dans la figure page suivante, est celui retenu.

Les études menées jusqu'à ce jour démontrent l'opportunité de créer une opération d'aménagement dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), avec réalisation à court terme de la phase 1.



SCENARIO 2 RETENU LORS DES PREMIERES ETUDES

La collectivité souhaite poursuivre les études menées préalablement afin de pouvoir enclencher rapidement la réalisation de la phase 1.

Le présent document constitue la notice technique VRD des aménagements publics projetés au stade avant-projet (AVP).

1.1 OBJET

La présente note a pour objet :

- De rappeler les études antérieures et les données d'entrée sur lesquelles s'appuient les études AVP ;
- De présenter le contexte et les contraintes du site ;
- De définir les hypothèses principales prises en compte dans les études de conception pour les volets suivants :
 - Normes utilisées,
 - Géométrie,
 - Principes et hypothèses d'assainissement,
 - Terrassements et chaussées,
 - Signalisation,
 - Eclairage,
 - Desserte en réseaux divers.
- De présenter les prédimensionnements résultants.



1.2 DONNEES D'ENTREE ET RELEVES DE DECISION

Le tableau des données d'entrée est présenté en annexe 1 de la présente note. Les réunions ayant permis de fixer les principales contraintes, orientations et hypothèses de ce projet au stade de l'AVP sont les suivantes (à cela s'ajoute les échanges plus informels par mails) :

Référence	Participants	Objet
Réunion du 22 juillet 2021	ARAC / 5C / Groupement MOE	Réunion de démarrage
Réunion hebdomadaires n°00 à n°16	ARAC / 5C / Groupement MOE	Réunion hebdomadaire d'avancement
Réunion du 30 septembre 2021	ARAC / 5C / INGEROP / Concessionnaires	Réunion concessionnaires
Réunion du 10 janvier 2022	5C / INGEROP / CD 31	Réunion secteur routier CD 31
Réunion du 10 janvier 2022	5C / INGEROP / SDIS 31	Réunion SDIS 31

2 PRESENTATION DU PROJET ET DU SECTEUR D'ETUDE

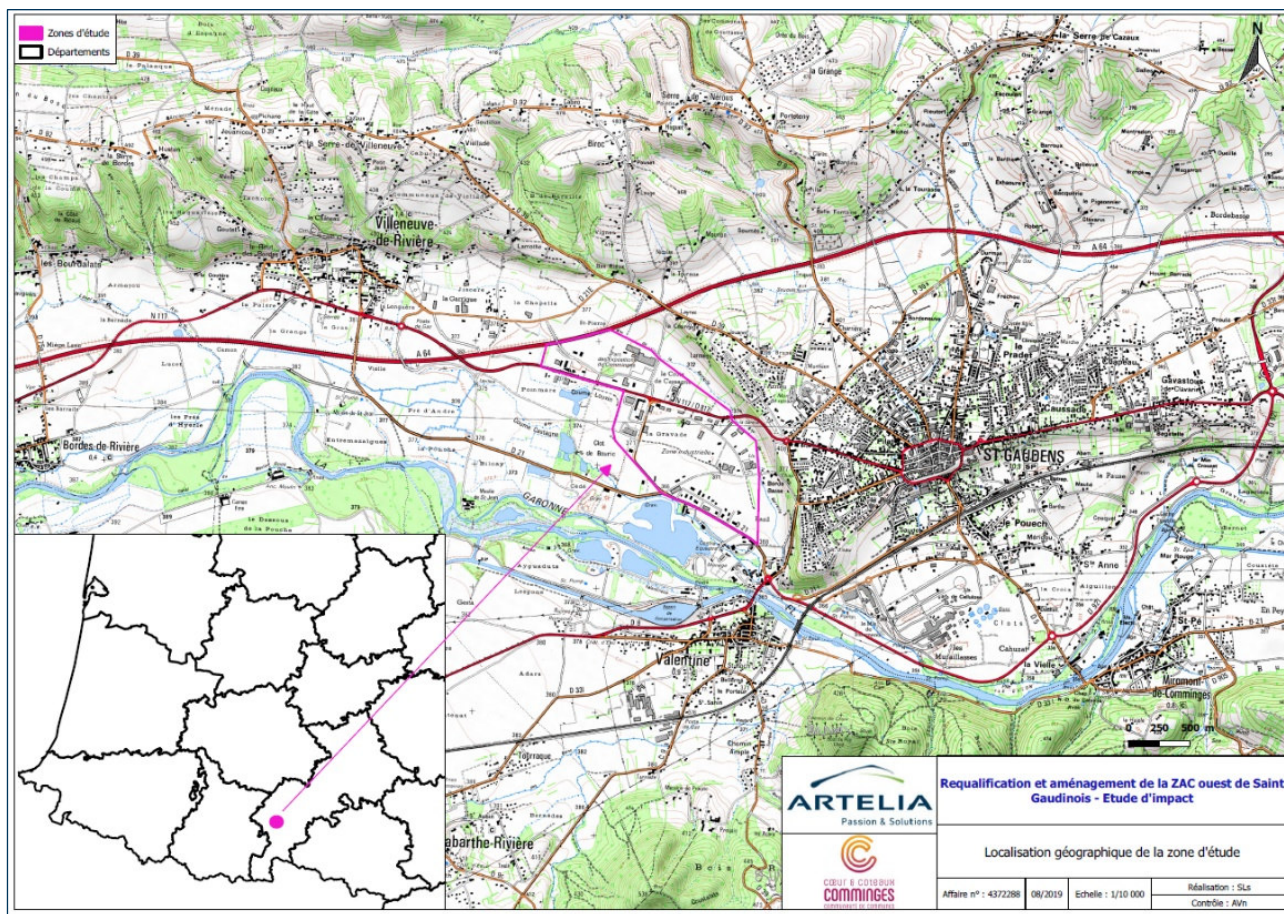
2.1 LOCALISATION

Le secteur de projet intègre trois zones d'activités existantes, réparties sur le territoire des communes de Saint-Gaudens et Villeneuve-de-Rivière :

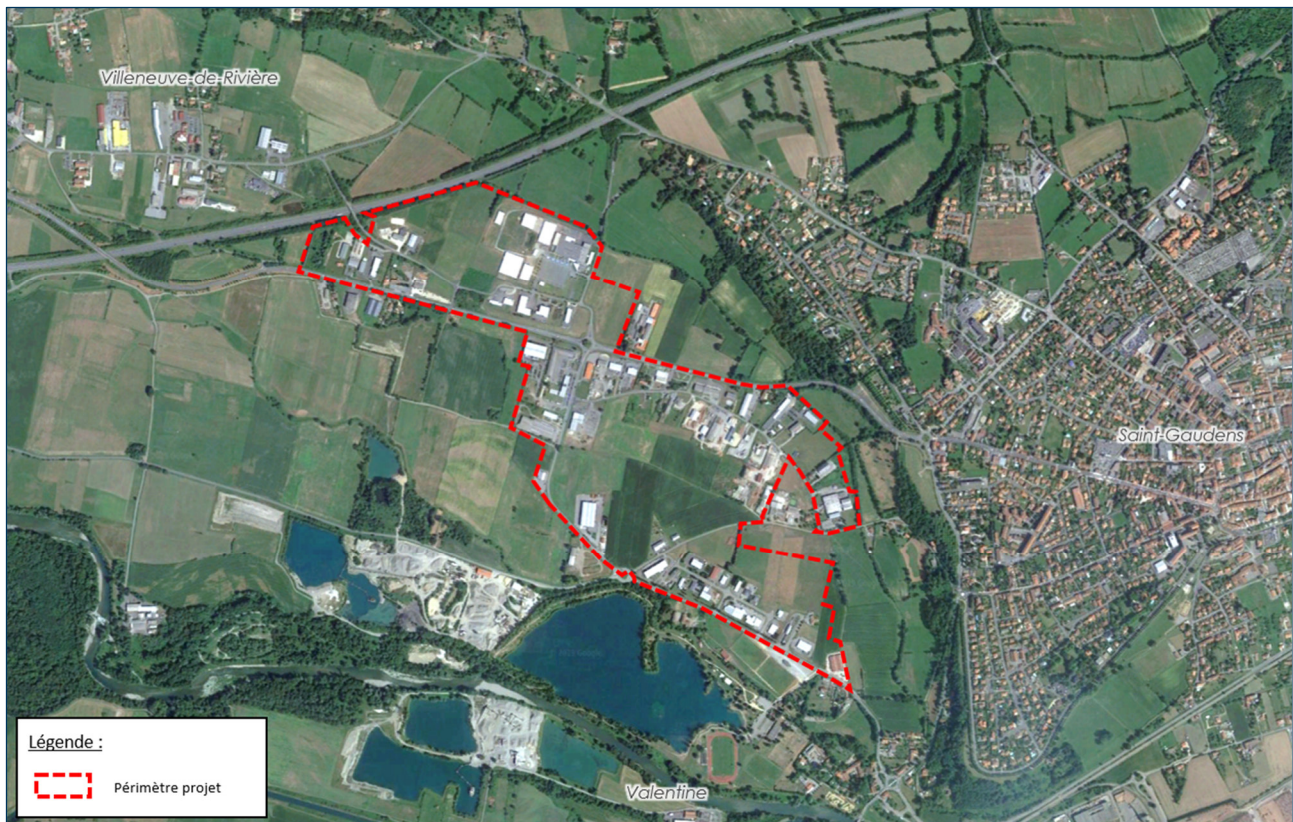
- Borde Basse (Commune de Saint-Gaudens) ;
- Graouade (Commune de Saint-Gaudens) ;
- Croix de Cassagne (Commune de Villeneuve-de-Rivière).

Le périmètre de cette nouvelle ZAC Ouest est délimité par :

- l'A64 et la RD 817 au Nord ;
- le ruisseau de la Barraille et des limites parcellaires à l'Est ;
- la RD21 et la RD 817 au Sud ;
- des limites parcellaires à l'Ouest.



SITUATION PROJET (SOURCE : CARTE IGN)



SITUATION PROJET (SOURCE : GOOGLE.FR/MAPS)

Le secteur à l'étude s'inscrit dans un périmètre opérationnel d'environ 100 hectares, occupé à ce jour par :

- des parcelles privées à destination industrielle ;
- des parcelles privées à destination artisanale ;
- des parcelles agricoles (cultures et pâturages) ;
- des espaces naturels enherbés (accotements, espaces de rétention/infiltration) ;
- des voiries et aménagements de desserte routiers.

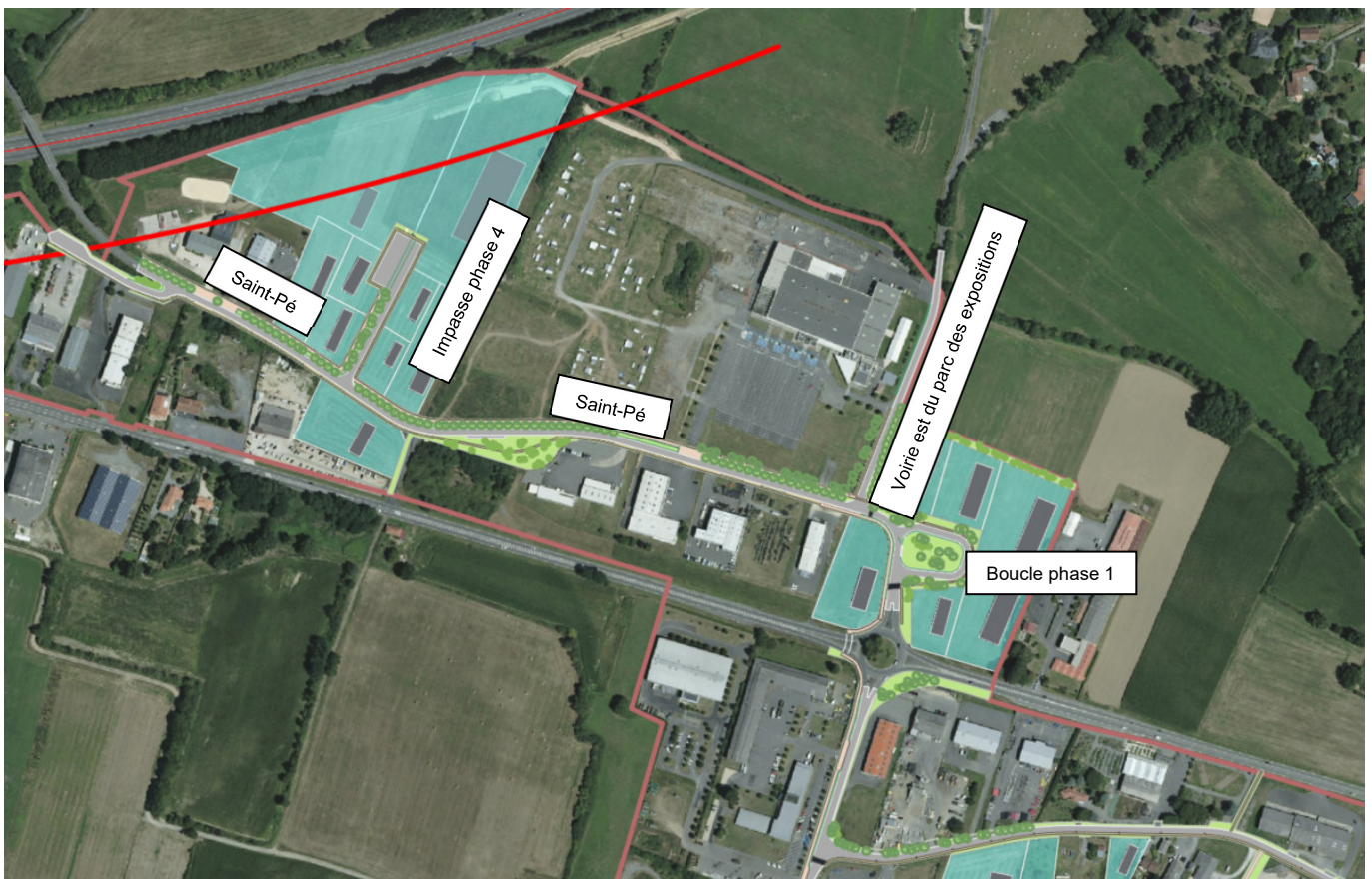
La surface « urbanisée » à ce jour sur la ZAC Ouest du Saint-Gaudinois représente environ 59 ha.

2.2 PROJET

Le projet consiste à la fois en une requalification des espaces publics existants et un aménagement de nouvelles voies de desserte. Au même titre que les espaces actuellement utilisés par le secteur à l'étude, la ZAC Ouest du Saint-Gaudinois présentera diverses typologies d'occupation des sols :

- des parcelles privées à destination industrielle ;
- des parcelles privées à destination artisanale ;
- une parcelle à destination tertiaire ;
- des espaces naturels enherbés (accotements, espaces de rétention/infiltration) ;
- des voiries et aménagements de desserte routiers ;
- des cheminements modes actifs pour cycles et piétons notamment.

Les divers aménagements sont présentés dans la figure ci-dessous :



PLAN MASSE DU PROJET DE LA ZAC OUEST DU SAINT-GAUDINOIS (SECTEUR NORD)



PLAN MASSE DU PROJET DE LA ZAC OUEST DU SAINT-GAUDINOIS (SECTEUR SUD)

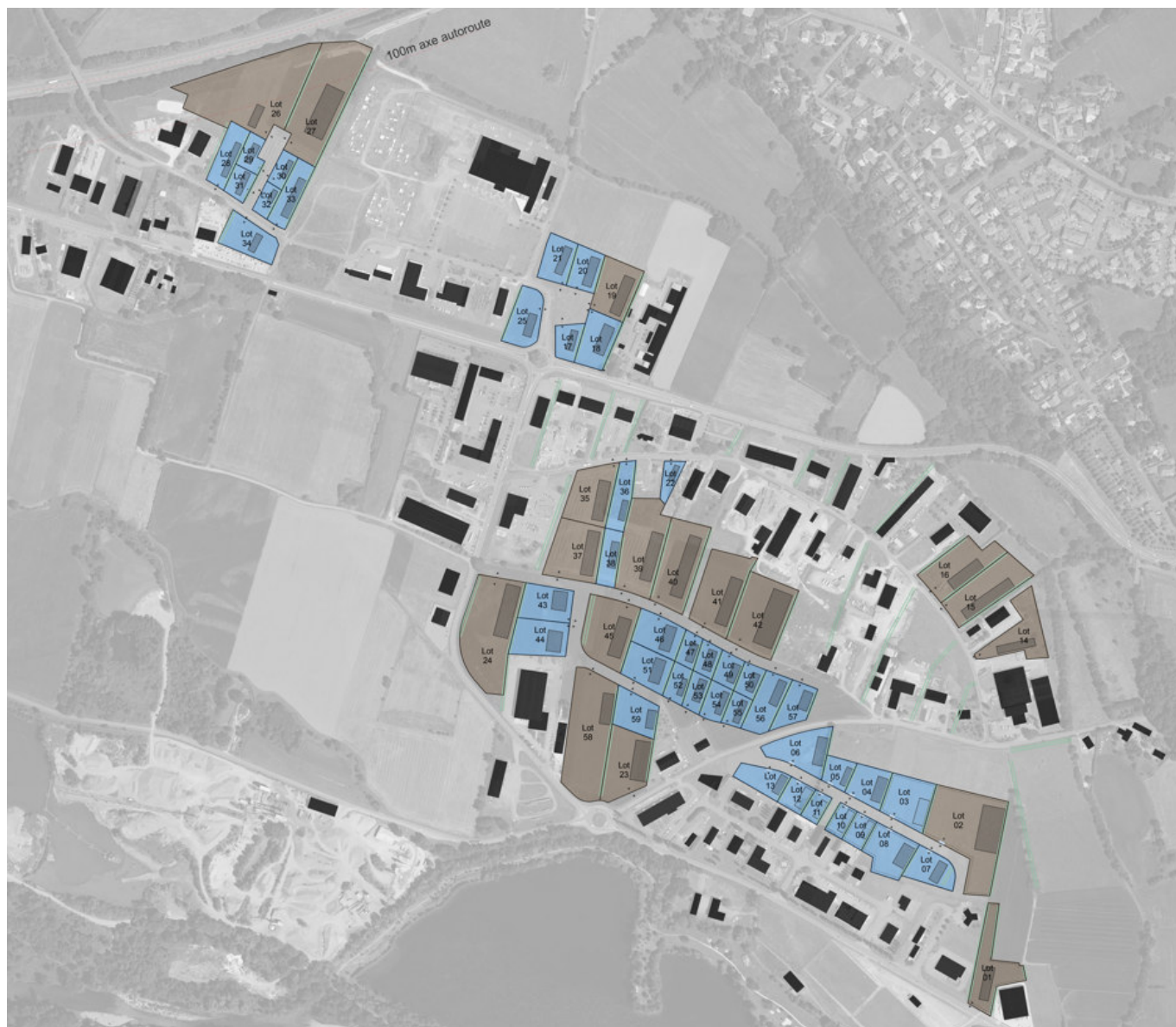
Sur une superficie totale de la ZAC de 100ha environ, le projet d'unification des 3 secteurs d'activités s'articule autour d'une superficie de 56ha environ de parcelles privées existantes, les lots cessibles représentent 31.9 ha et les espaces publics environ 10ha. Le tableau qui suit résume la répartition des surfaces du projet.

Typologie	Industriel	Artisanal	Total
Nombre de lots cessibles	17	42	59
Surface total des lots (ha)	17.96 ha	13.90 ha	31.86 ha

SYNTHESE SURFACIQUE PAR TYPOLOGIE D'ACTIVITE



Le projet prévoit la mise à disposition de 59 lots répartis sur l'ensemble du site, pour une superficie de 31.9 ha. Le tableau suivant synthétise les lots selon leur typologie, et la carte ci-dessous fait figurer la répartition de ces lots dans la future ZAC. Les surfaces sont détaillées dans le carnet de programmation et bâti joint au dossier AVP.

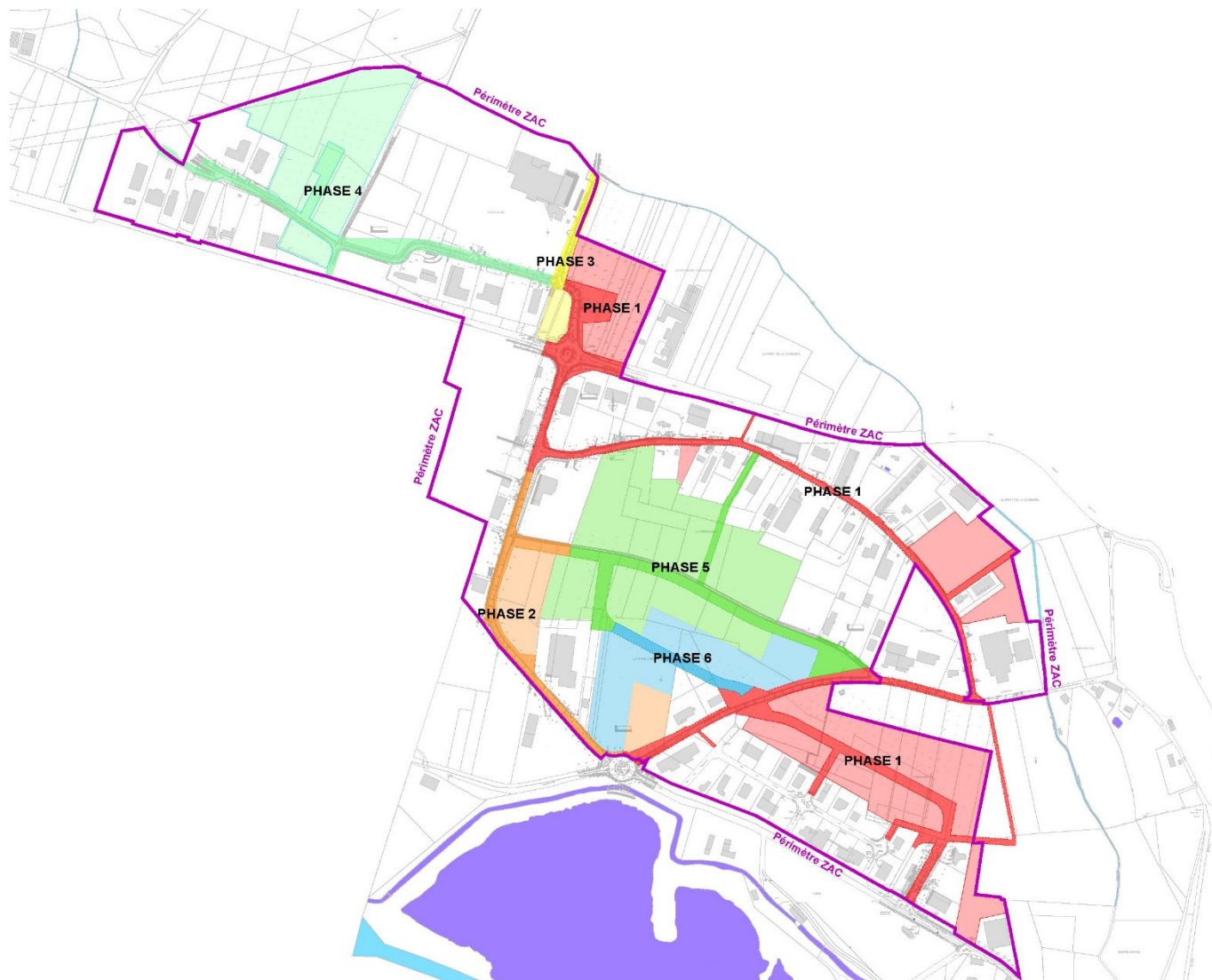


PLAN DE TYPOLOGIE DES LOTS (ARTISANAT EN BLEU, INDUSTRIE EN MARRON)



2.3 PHASAGE

Le phasage pressenti est celui détaillé dans le plan ci-après, il est découpé en six phases opérationnelles.



PLAN DE PHASAGE

3 DEMOLITIONS ET TERRASSEMENTS

Les revêtements des voiries requalifiées et aux points de raccordement au réseau viaire existant seront entièrement décaoutés et évacués. Les structures de chaussée seront en partie ou entièrement démolies sur une épaisseur maximale de 30cm, en fonction de leur portance, afin de permettre la réalisation d'une couche de réglage et des structures neuves. Le projet prévoira également la dépose et l'évacuation des bordures et caniveaux non conservés dans le cadre du projet.

Un décapage de terre végétale sera réalisé sur les espaces verts et les zones cultivées sur une épaisseur moyenne de 15cm.

Les terrassements généraux ont pour objectif, après décapage, décaoutage et démolition de chaussée si nécessaire, de confectionner l'assiette des futurs ouvrages à partir du site dans son état actuel, et en particulier les fonds de forme :

- des voiries,
- des parkings,
- des trottoirs, pistes cyclables et pistes mixtes,
- des noues, bassins et tranchées infiltrantes,
- des espaces verts.

Le nivellement du projet reprendra le plus possible le nivellement du terrain naturel existant pour éviter les terrassements excessifs en tenant compte de diverses contraintes inerrantes au site et au projet d'aménagement et notamment :

- des raccordements à l'existant,
- des cheminements PMR,
- de la gestion des eaux pluviales.

Les déblais excédentaires et les matériaux impropres au réemploi seront évacués.

3.1 LIBERATION DES EMPRISES

Les travaux de dégagement des emprises seront très variables selon les phases et secteurs de travaux, certains secteurs du site étant déjà occupés et urbanisés alors que d'autres secteurs sont actuellement constitués de parcelles agricoles.

Les travaux consisteront notamment en :

- Le défrichage / débroussaillage
- L'abattage d'arbres ;
- La dépose de mats d'éclairage ;
- La dépose des mats de réseaux aériens électriques et de télécommunications ;
- La dépose de panneaux de signalisation, d'informations et de jalonnement ;
- La dépose / repose des balises J1 / J3 le long de la route de l'Ancien Circuit ;
- La dépose / repose de clôtures, portails et portillons ;
- L'enlèvement des merlons de terre ;
- La démolition de maçonneries diverses ;
- L'évacuation des enrochements ;
- Le déplacement de poteaux incendie et coffrets gaz et électriques si nécessaire ;

3.2 TERRASSEMENT ET COUCHE DE FORME

Des terrassements en déblais seront nécessaires sur la majorité du site et notamment au droit des futurs ouvrages d'infiltration des eaux pluviales et des futures voiries.

Il est prévu environ 46000 m³ de déblais, dont 12800 m³ issus des décapages de terre végétale, qui pourront en partie être réutilisés pour les 4000 m³ de remblais nécessaires au projet. La terre végétale pourra également être en partie réutilisée pour être régalé sur les espaces verts du projet selon sa qualité, à hauteur de 8600 m³. Le volume excédentaire sera évacué au plus près du chantier, sur un site qui sera déterminé par les entreprises titulaires des marchés de travaux et soumis à l'accord du maître d'œuvre.

Les travaux consisteront majoritairement en la réalisation de structures de chaussées neuves. Comme préconisé dans le rapport de synthèse des études géotechniques G2 AVP, la couche de forme sera réalisée par mise en œuvre d'un géotextile anti-contaminant et l'apport de 50cm de matériaux insensibles à l'eau (de type D3 par exemple) en vue de l'obtention d'une plateforme de type PF2 (portance ≥ 50 MPa).

Cependant, la classification GTR des matériaux en place laisse supposer qu'un traitement à la chaux sur certaines zones du projet paraît possible ; pour autant cette possibilité devra être confirmée dans le cadre des études géotechniques de niveau G2 PRO. **Des essais d'aptitude au traitement des matériaux naturels devront être menés dans le cadre de ces études.**

fondas		RÉCAPITULATIF D'ESSAIS DE LABORATOIRE																															
Artisan N° 31GT 21.0240		Nom de l'ouvrage : Saint-Gaudens				Ingénieur d'étude : G.DADER				Date : 25/10/2021				Nom : Florian BOUTON				RESPONSABLE DU LABORATOIRE : Florian BOUTON				Page : 1 / 1											
Forage	Prof. moyenne (m)	Nature	Wn	p	Pa	Ps	WL	Wp	Ip	VBS	Ca	CO ₂	D _{max}	Passant à					Proctor		Proctor+IPI		IPI	LA	MDE	FS	SE	FR	DG	Classification			
			%	t/m ³	t/m ³	t/m ³	%	%	%	(-)	%	mm	50 mm 0/D %	2 mm 0/D %	80 µm 0/D %	63 µm 0/D %	2 µm 0/D %	2 mm 0/50 %	80 µm 0/50 %	W _{opt} %	P _{opt} t/m ²	W _{opt} %	P _{opt} t/m ²	%	%	%	%	%	%	%			
Remarques : *Wn *teneur en eau sur 0/20 (NF P11 309) *le ne peut être calculé uniquement si le matériau < 400µm (NF P14 051)																																	
Normes			34-050	34-053	34-053	34-054	34-051 & 52			34-068	34-048	34-056 & 57									34-093												
		Nombre d'essais	7				2	2	2	6	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	4	4									
PM1+PM2	1.40	Sablo graveleux à gravelo argileux marron gris	6.6							0.11	69	94.9	42.7	6.2	5.8		45.0	5.5					9.5	2.06								C1B3	
PM3+PM4	0.90	Limon graveleux à gravelo-sableux marron	6.4							0.33	83	89.6	46.0	14.4	13.9		51.4	16.0					10.5	2.03								A2	
PM5	1.10	Argile limoneuse marron	14.6				36	21	14		35	100.0	91.6	66.5	65.2		91.6	66.5															
PM7	1.25	Argile sableuse à sablo-graveleuse marron	10.2							0.28	55	97.0	52.0	27.0	26.1		53.6	27.9					13.8	1.87									C1B5
PM8	1.75	Sable graveleux à gravelo-argileux gris foncé marron	5.7							0.12	65	95.9	37.1	6.1	5.7		38.7	6.4															C1B3
PM9	1.25	Limon graveleux marron	12.3				33	20	13		68	96.8	76.2	54.0	52.5		78.7	55.8					14.5	1.87									C1A2
PM10	1.75	Grave limono-sableuse marron foncée grisâtre	4.6							0.09	58	96.9	43.0	4.9	4.6		44.3	5.1															D3

EXTRAIT G2 AVP – CLASSIFICATION GTR

Dans le cadre de l'AVP, il a été considéré une couche de forme :

- De 50cm d'épaisseur en matériaux insensibles à l'eau de type D3 sur les voiries requilifiées nécessitant une réfection de la couche de forme :
 - o Chemin de la Graouade (réalisation d'une tranchée drainante sous la voirie actuelle) ;
 - o Impasse du chemin de Saint-Pé à l'extrémité Ouest du projet (portance de la couche de forme existant insuffisante selon résultats des essais issus de l'étude G2 PRO) ;
 - o Poutre de rive (Route de l'Ancien Circuit, etc.)
 - o Reprise ponctuelle du nivellement sur la chaussée existante (chemin de Saint-Pé notamment) ;
- De 50cm d'épaisseur en matériaux insensibles à l'eau de type D3 sur la raquette réalisée en phase 1 au Nord du site ;
- De 50cm d'épaisseur de matériaux du site traités à la chaux :
 - o Voirie créée en phase 1 sur le secteur Bordebasse au Sud ;
 - o Impasse créée en phase 4 ;
 - o Voiries créées en phases 5 et 6.

3.3 TERRASSEMENTS EN TRANCHEES

Les terrassements en tranchée sont nécessités par la mise en place des réseaux. Les réseaux humides (Eau Potable, Eaux Usées) nécessitent une profondeur minimale de 80 cm au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations pour garantir la résistance de ces dernières sous les efforts liés à la circulation des véhicules et la mise hors-gel du réseau AEP.



Les réseaux secs seront également enfouis à une altitude comprise entre 80cm et 1m pour éviter tout risque d'écrasement des fourreaux sous l'effet des efforts appliqués sur la chaussée (circulation des véhicules), et lors des travaux de constitution des couches constitutives des structures de chaussée en phase chantier.

Le projet prévoira notamment la réalisation de tranchées pour la pose de réseaux par un acteur tiers :

- Réseau électrique Haute Tension : pose des câbles en pleine terre par ENEDIS ;
- Réseau gaz : pose en pleine terre de la canalisation par GrDF.

La réalisation des tranchées comprendra la pose d'un grillage avertisseur de la couleur correspondant au réseau posé.

Le remblaiement des tranchées sera fait, si possible, en matériaux du site, si nécessaire traités à la chaux.

4 CHAUSSEES ET VOIRIES

Les aménagements de la future ZAC seront les suivants :

- Requalification de voiries principales : l'axe primaire qu'est la D21J (Route de l'Ancien Circuit) sera requalifiée afin d'insérer des cheminements pour les modes actifs et une gestion des eaux pluviales par infiltration.
- Requalification de voiries de desserte existantes : la voie communale de Saint-Pé, le chemin de la Graouade, la voie de la Chapelle et la rue des Hirondelles seront requalifiés
- Création de voirie secondaire pour desservir les futurs lots privés ;
- Aménagement de cheminements doux ;
- Créations de lots privés : 59 lots à terme.

4.1 VOIES DE CIRCULATION

Les voies créées sur la future ZAC seront des voies de circulation à double-sens.

Le traitement des carrefours existants reste inchangé. Le carrefour créé en partie Sud à l'intersection de la voie de la Chapelle et des voiries nouvelles créées en phase 1 et 6 sera traité à l'aide d'un giratoire franchissable. Les autres carrefours créés seront des carrefours plans à régime de priorité (par stop ou cédez-le-passage).

4.1.1 CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES

Les différentes typologies de voie sont présentées dans le carnet de coupes types joint au dossier.

Les girations prises en compte sont détaillées dans le carnet de girations joint au dossier AVP. Elles sont adaptées aux types de véhicules destinés à emprunter chaque carrefour ou tournant (semi-remorque, etc.).

4.1.1.1 Voie principale : RD21J – Route de l'Ancien Circuit

La route départementale D21J sera requalifiée notamment pour insérer un cheminement pour les modes doux et créer une liaison Nord-Sud aujourd'hui inexistante. Cet axe sera traité en deux profils distincts dont la principale différence sera la largeur de cheminement dédiée aux modes actifs.

Sur la première moitié Nord (entre le carrefour giratoire avec la D817 et le carrefour avec la future voirie de la phase 5), ce cheminement sera mixte d'une largeur 3m pour permettre aux pétons et cycles de rejoindre le chemin de la Graouade dès la phase 1 et la voie nouvelle de la phase 5 à partir de cette dernière.

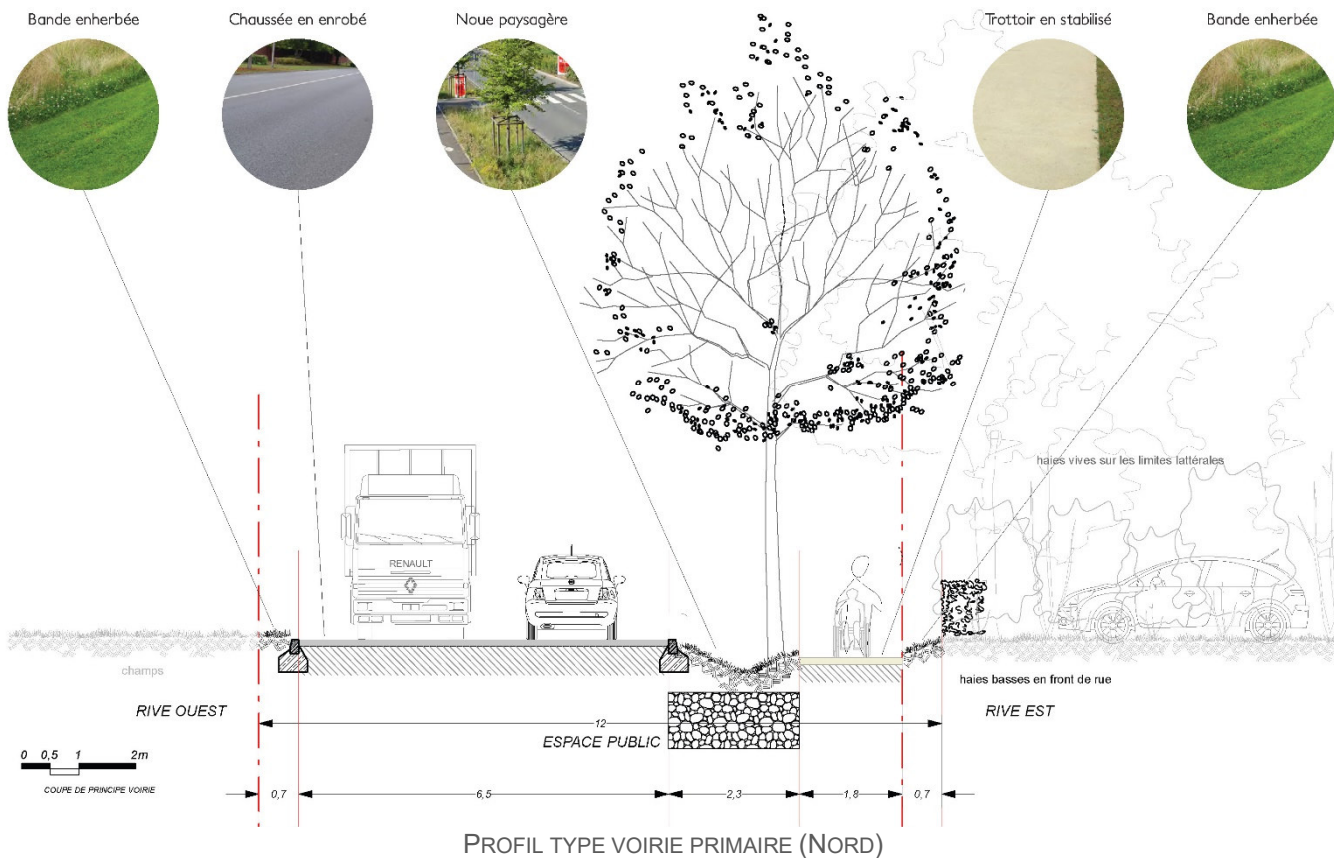
Sur la moitié Sud, ce cheminement sera prolongé pour les piétons sur une largeur réduite à 1.80m.

Dans les deux cas, le cheminement doux sera séparé de la voirie par un fossé de largeur 1.75m à 2.30m environ qui collectera les eaux pluviales de la voirie, couplé à une tranchée d'infiltration. La largeur de chaussée sera de 6.50m.



COUPE TRANSVERSALE TYPE

AXE MAJEUR D'AGGLOMÉRATION



Les carrefours avec le chemin de la Graouade et la voie projetée de la phase 5 seront traités par régime de priorité, en cédez-le-passage, pour donner la priorité à l'axe départemental.

Dans le cadre du projet et de ce présent AVP, nous avons retenu comme parti d'intégrer le périmètre de la ZAC dans la zone l'agglomération et donc de limiter la vitesse autorisée sur la route de l'Ancien Circuit à 50km/h tel que préconisé dans l'étude de trafic, notamment afin de sécuriser les traversées piétonnes et cycles au niveau des carrefours cités ci-dessus. La vitesse restera toutefois limitée à 70km/h jusqu'à la phase 1 et sera abaissée à 50km/h à terme, après réalisation de la phase 2, afin de sécuriser les traversées des modes de déplacements doux au niveau du carrefour avec la phase 5 (voir ci-dessous), situé en sortie de virage.



CARREFOUR A SECURISER EN ABAISSANT LA LIMITATION DU VITESSE A 50KM/H

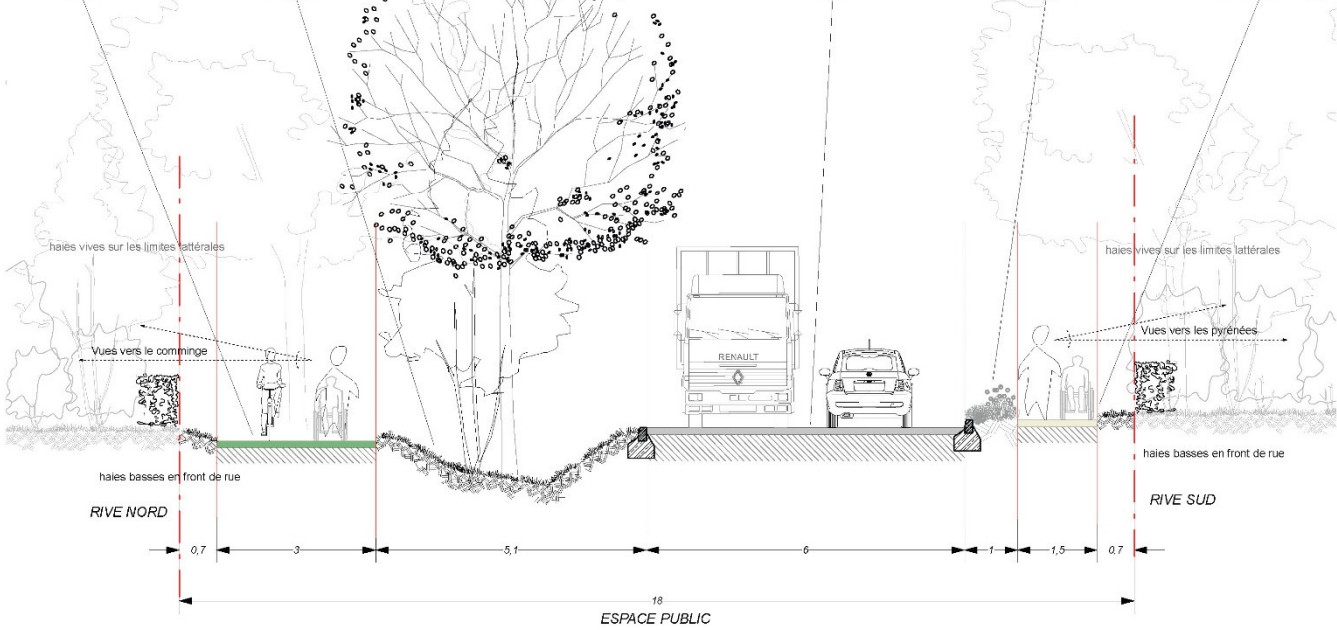
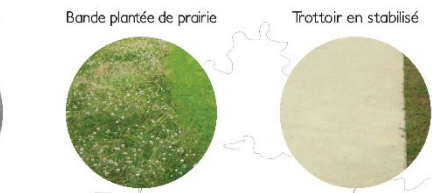
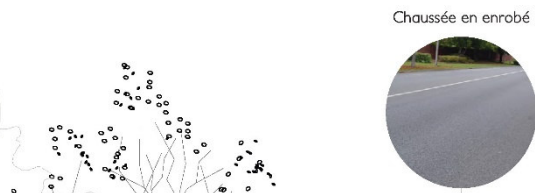
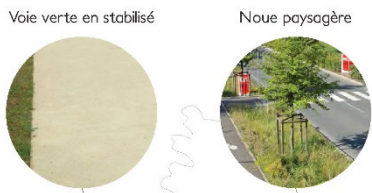
4.1.1.2 Voies secondaires

Les voies secondaires créées ou requalifiées seront accompagnées d'un cheminement modes doux des deux côtés de la chaussée. D'un côté, une piste mixte de largeur 3m permettant d'accueillir cycles et piétons sera séparée de la voirie par une noue de largeur 3 à 5m selon les profils. De l'autre côté sera réalisé un trottoir de largeur 1.50m séparé de la chaussée par une bande d'espaces verts d'1m de largeur. La largeur de chaussée sera de 6.00m.

Selon la localisation et les besoins de rétention des eaux pluviales, une tranchée infiltrante sera créée sous la noue pour compléter le volume de stockage disponible à ciel ouvert.



COUPE TRANSVERSALE TYPE



PROFIL TYPE VOIRIE SECONDAIRE

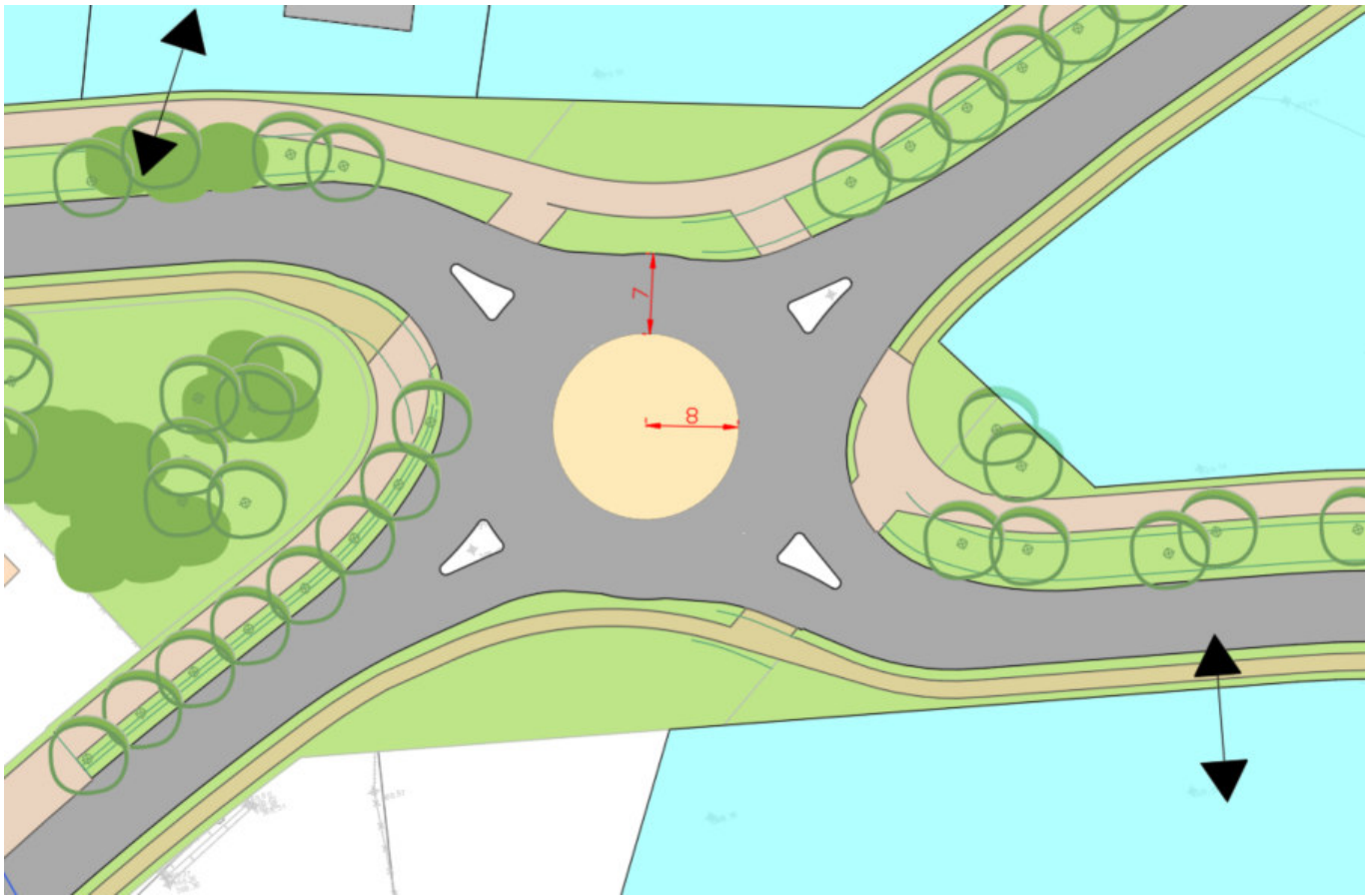
La requalification de la voie de la Chapelle aura également vocation à créer un giratoire franchissable permettant de sécuriser le carrefour qui sera créé avec la voirie réalisée en phase 1 et, dans un second temps, avec celle réalisée en phase 6. Ce giratoire permettra de gérer le trafic de ces différents axes toute en sécurisant à la fois les traversées cycles et piétonnes et l'insertion des véhicules venant des voiries secondaires sur un axe relativement fréquenté (voie de la Chapelle).



CARREFOUR TRAITÉ EN GIRATOIRE FRANCHISSABLE



L'îlot franchissable du giratoire sera en béton ou galets et aura un rayon de 8m. La largeur de la chaussée sera de 7m. Les îlots séparateurs au niveau des branches seront également franchissables.



DETAILS DU GIRATOIRE PREVU

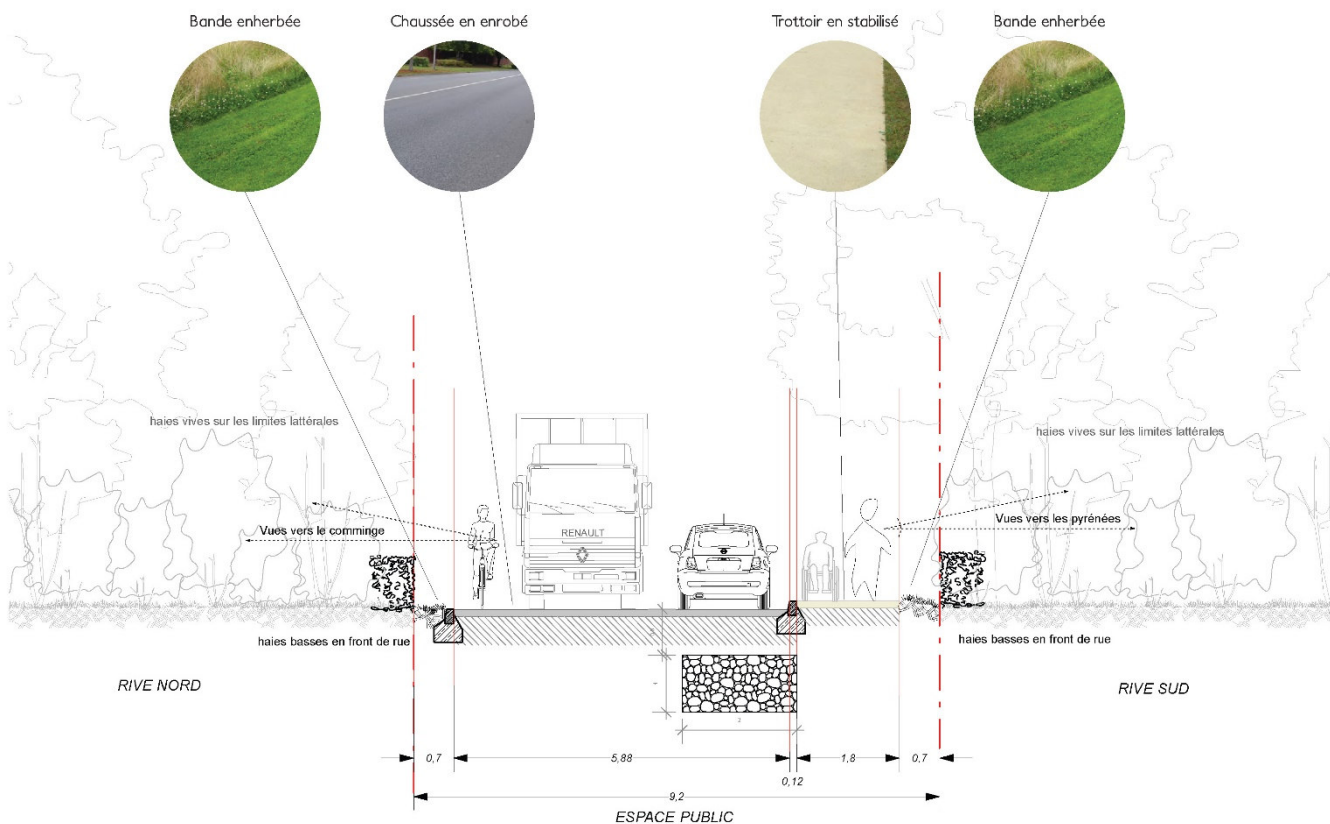
4.1.1.3 Chemin de la Graouade

L'actuel chemin de la Graouade sera requalifié afin d'insérer un cheminement piéton tout en respectant les emprises publiques existantes particulièrement contraintes. Un trottoir d'1.80m de largeur sera donc créé le long d'une chaussée de 6m de large. La collecte des eaux de ruissellement sera assurée par des regards avaloirs disposés le long de la bordure séparant voirie et trottoir, qui enverront les eaux vers une tranchée infiltrante enterrée.



COUPE TRANSVERSALE TYPE

VOIE DE DESSERTE CONTRAINTE



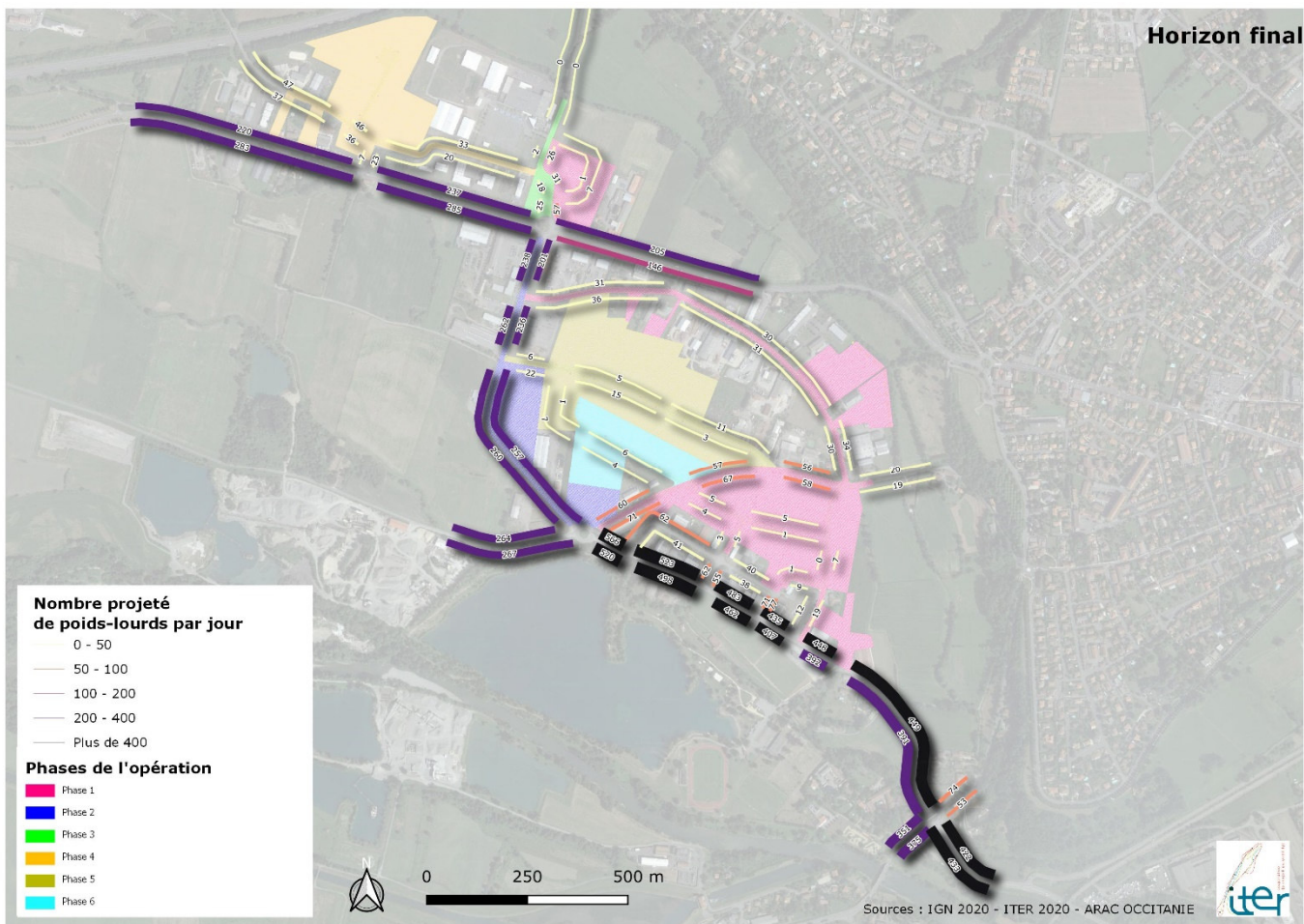
PROFIL TYPE CHEMIN DE LA GRAOUADE

4.1.2 CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES

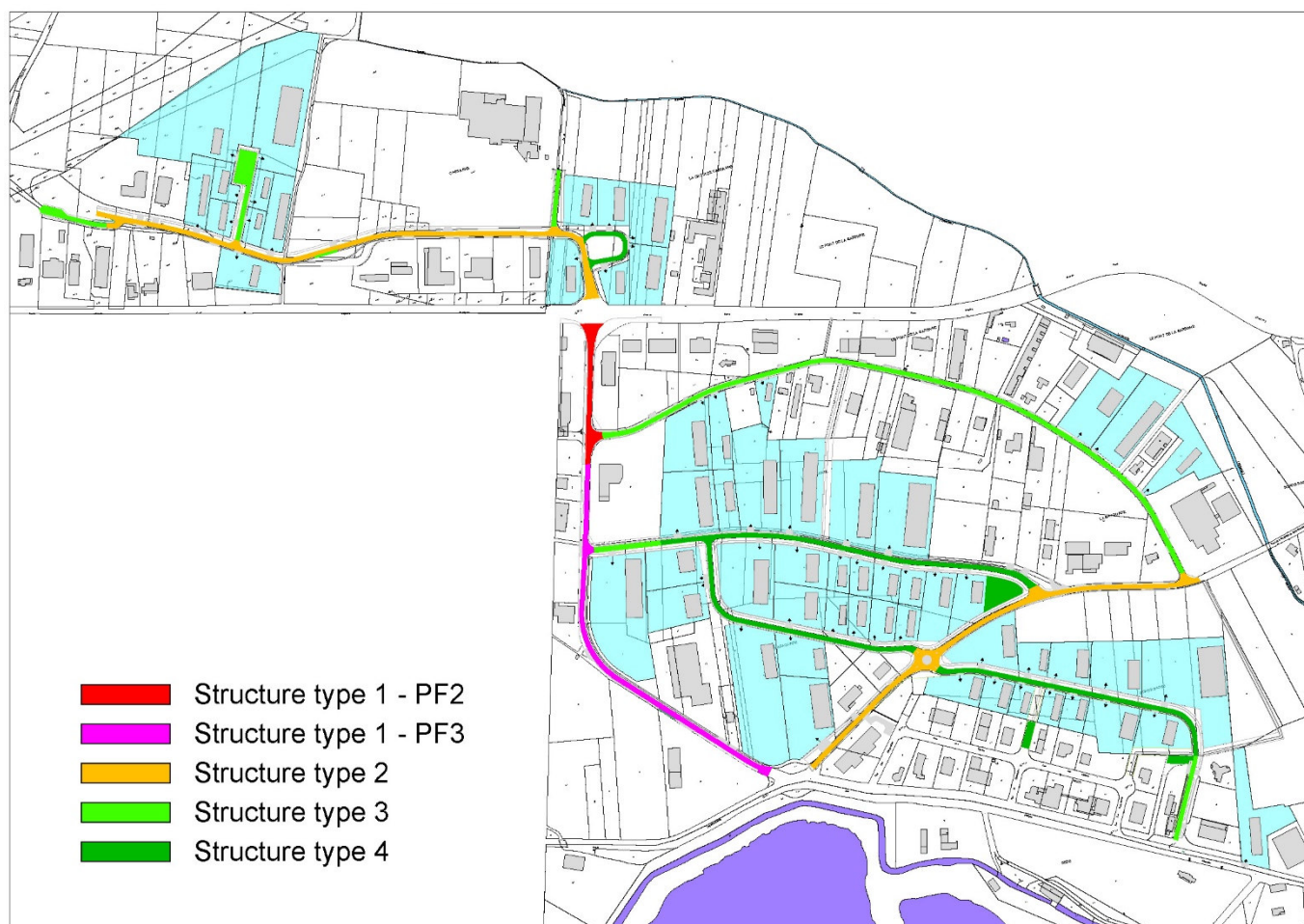
Les hypothèses de trafic retenues à ce stade pour le dimensionnement des structures de chaussée sont les suivantes :

- RD21J / route de l'Ancien Circuit : 261 PL/j/sens sur 20 ans avec un taux d'accroissement de 0% ;
- Voie de la Chapelle et Saint-Pé : 71 PL/j/sens sur 20 ans avec un taux d'accroissement de 0% ;
- Chemin de la Graouade, rue des Hirondelles, voirie à l'est du parc des expositions, voirie créée en phase 2 et les deux impasses de la phase 4 : 36 PL/j/sens sur 20 ans avec un taux d'accroissement de 0% ;
- Voiries créées en phases 1, 5 et 6 : 15 PL/j/sens sur 20 ans avec un taux d'accroissement de 0% ;
- Accès lots : 10 PL/j/sens ;
- Stationnement VL : 5 PL/j/sens ;

Elles sont issues de l'étude de trafic réalisée par Iter, les trafics considérés sont les trafics à terme, c'est-à-dire après réalisation de la 6^{ème} et dernière phase de la future ZAC, d'où le taux d'accroissement pris égal à 0%.



NOMBRE DE POIDS-LOURDS PAR JOUR ET PAR SENS PROJETES A TERME (ETUDE ITER)



PLAN DE REPERAGE DES TRAFICS CONSIDERES / STRUCTURES

Les résultats des prédimensionnements présentés ci-après sont issus des logiciels de dimensionnement de chaussées Alizé pour la route de l'Ancien Circuit et Struct'Urb pour l'ensemble des autres voiries.

Nous avons pris comme hypothèse l'obtention d'une classe de plateforme PF2 sur la couche de forme mise en œuvre. Conformément au rapport d'études géotechniques G2 AVP, il a été considéré un support équivalent à une PF2 pour les structures s'appuyant sur les structures de chaussée existante, à l'exception de la route de l'Ancien Circuit qui présente un support de classe PF3.

La classe d'agressivité moyenne (CAM) considérée est de :

- 0.5 pour la route de l'Ancien Circuit avec un risque de 12%
- 0.1 pour l'ensemble des autres voies avec un risque de 25%

➤ Type 1 - Sud de la route de l'ancien circuit lorsqu'on est sur la voirie existante (phase 2) - PF3 :

- Couche de roulement - BBSG classe 3 : épaisseur 6 cm
- Couche de base - GB4 : épaisseur 11 cm
- Couche de réglage - GNT 0/20 : épaisseur 10cm



- Type 1 - Nord de la route de l'ancien circuit lorsqu'on crée des rives (phase 1) – PF2 :
 - Couche de roulement - BBSG classe 3 : épaisseur 6 cm
 - Couche de base - GB4 : épaisseur 15 cm
 - Couche de réglage GNT 0/20 : épaisseur 10cm

- Type 2 - Voie de la Chapelle et Saint-Pé – PF2 :
 - Couche de roulement - BBSG classe 3 : épaisseur 6 cm
 - Couche de base - GB4 : épaisseur 8 cm
 - Couche de réglage - GNT 0/20 : épaisseur 10cm

- Type 3 - Chemin de la Graouade, rue des Hirondelles, voirie Est du PEX, voirie créée en phase 2 et impasses de la phase 4 – PF2 :
 - Couche de roulement - BBSG classe 3 : épaisseur 5 cm
 - Couche de base - GB4 : épaisseur 8 cm
 - Couche de réglage - GNT 0/20 : épaisseur 10cm

- Type 4 - Voiries créées en phase 1, 5 et 6 – PF2 :
 - Couche de roulement - BBSG classe 3 : épaisseur 6 cm
 - Couche de base - GNT 0/20 : épaisseur 20cm

- Accès aux lots privés – PF2 :
 - Couche de roulement - BBSG classe 3 : épaisseur 5 cm
 - Couche de base - GB4 : épaisseur 8 cm
 - Couche de réglage - GNT 0/20 : épaisseur 10cm

- Cheminements :
 - Sable stabilisé : ép. 10cm
 - Le sable sera stabilisé mécaniquement, par compactage.
 - GNT 0/20 : ép. 30cm

- Espaces verts, noues et bassins :
 - Terre végétale : 20cm sauf au-dessus des tranchées infiltrantes (40cm)

➤ Bordures et caniveaux :

- Bordures T2 en rive de voirie,
- Bordure P1 en bordure de cheminement modes actifs du chemin de la Graouade et de la route de l'Ancien Circuit,
- Caniveau CS2.

4.1.3 STATIONNEMENT

Le stationnement devra se faire sur les lots privés à hauteur de :

- 1 place pour 70m² de surface plancher pour les lots à destination d'artisanat ;
- 1 place pour 100m² de surface plancher pour les lots à destination d'industrie.

Aucune place de stationnement ne sera prévue le long des voiries.

Cependant, en compensation de la suppression du stationnement longitudinale sur la rue des Hirondelles dans le cadre de sa requalification, un parking VL de 12 places dont 1 place réservée aux Personnes à Mobilité Réduite.



PLAN DE LOCALISATION DU PARKING VL

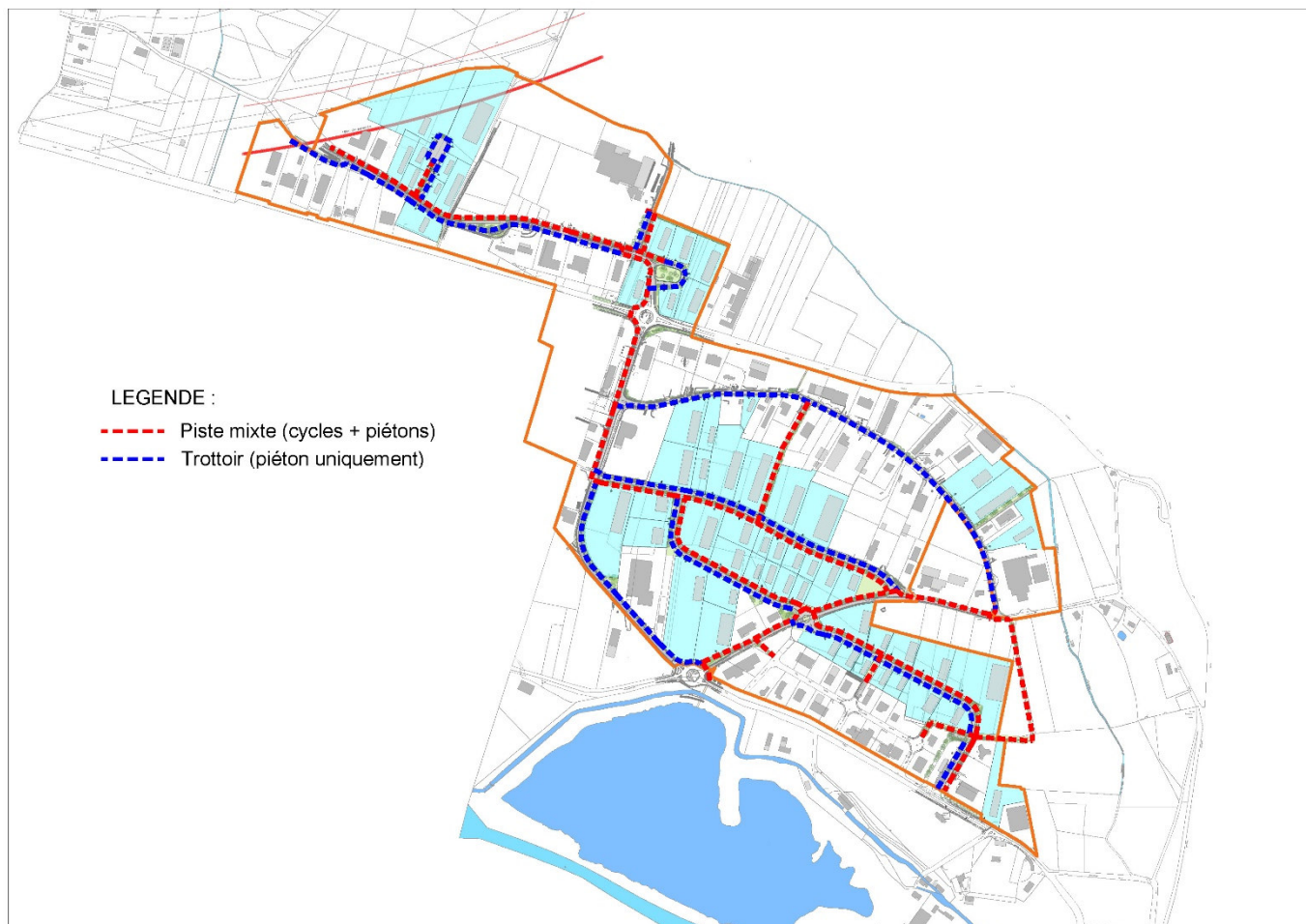


4.1.4 DEPLACEMENTS MODES DOUX

Les profils par voie et la place des cycles et des piétons sont détaillés dans les paragraphes précédents. Les cartes suivantes présentent les espaces dédiés aux modes de déplacement doux.



SCHEMA DE DEPLACEMENT DES CYCLES



SCHEMA DE DEPLACEMENT DES PIETONS

Des liaisons seront notamment possibles vers le lac de Sède et sa base sportive et de loisirs au sud et vers le parc des Expositions du Comminges au nord.

4.1.5 SIGNALISATION

4.1.5.1 Signalisation verticale

Le projet n'étant pas situé en agglomération, une vitesse réglementaire limitée à 70 km/h s'applique actuellement. La configuration et le gabarit des voies ne permet pas toujours d'atteindre cette vitesse en toute sécurité. Aussi, une réflexion sera à mener pour étendre la zone d'agglomération à la future ZAC, et notamment à sa partie sud pour sécuriser les traversées piétonnes et cycles. Au regard de l'insertion nouvelles des modes de déplacements doux dans le maillage viaire actuel et de la densification engendrée par le projet sur le secteur d'étude, il a été retenu, dans le cadre de l'AVP, une réduction de la vitesse autorisée à 50km/h.

La signalisation de police sera adaptée en conséquence, notamment afin de présignaliser les traversées et l'approche de giratoires.

Des panneaux marqueront également le début et la fin des voies mixtes du projet.

Un panneau de police de type B8 interdisant l'accès poids lourds sera positionné à l'entrée de l'accès aux parkings VL.



Les panneaux seront de la gamme petite ou moyenne et rétro réfléchissants de classe II à micro-prismes couvrant l'intégralité des panneaux, et conforme à la réglementation en vigueur.

La signalisation directionnelle, notamment sur la route de l'Ancien Circuit, sera conservée, déposée et reposée si l'aménagement du projet le nécessite.

4.1.5.2 Signalisation horizontale

Toutes les voies de l'opération étant délimitées par des bordures (en saillie ou arasées), il n'est pas prévu de mettre en place de lignes de rive.

Seul le marquage d'axe sera prévu dans le cas de voies double sens, ainsi que le marquage réglementaire aux intersections (ligne de « STOP », ligne d'axe, passages piétons). Des marquages spéciaux indiqueront la destination des emplacements réservés au stationnement des Personnes à Mobilité Réduite ou des Véhicules Electriques (pictogramme)



5 RESEAUX HUMIDES

5.1 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les principes de gestion des eaux pluviales et de dimensionnement des ouvrages de collecte et de rétention sont détaillés dans la note de gestion hydraulique jointe au dossier AVP.

La gestion des eaux pluviales se fera par infiltration au plus près du point de collecte. La plupart des noues ne communiqueront donc pas entre elles, limitant ainsi l'utilisation de canalisation enterrée. Ces dernières seront donc uniquement mises en œuvre pour acheminer l'eau dans les quelques petits bassins de rétention des eaux pluviales prévus dans le cadre du projet. Etant donné les faibles couvertures au-dessus des canalisations (passage sous chaussée, busage des noues au droit de l'accès des lots, etc.), les canalisations EP seront en fonte Ø300 à Ø400.

Les rejets dans les bassins seront bétonnés sur une bande d'au moins 50cm afin de limiter les phénomènes d'érosion.

Pour s'insérer au mieux dans le talus des bassins ou dans les noues paysagères, l'amont et l'aval des canalisations seront équipées de têtes d'ouvrage de type têtes de sécurité ou têtes d'entonnement.

Aucun rejet des lots privés vers les ouvrages publics ne sera permis.

5.1.1 OUVRAGE DE RETENTION

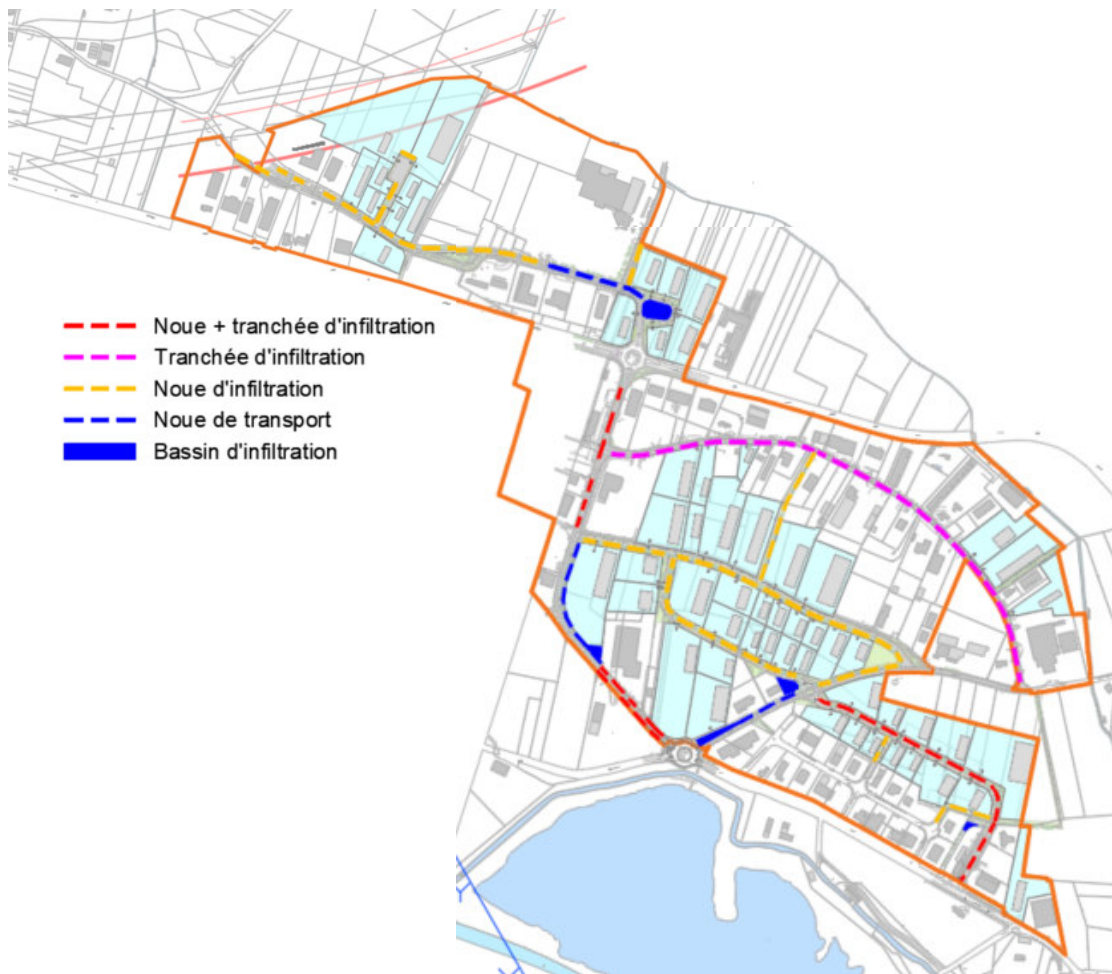
Les ouvrages à réaliser seront de quatre types définis en fonction des emprises disponibles et de la perméabilité du sol en place :

- Noue d'infiltration ;
- Tranchée d'infiltration ;
- Couplage noue + tranchée d'infiltration ;
- Bassin d'infiltration.

Les ouvrages prévus sont synthétisés dans le plan de repérage ci-après.

Les tranchées infiltrantes seront équipées de drains afin de bien répartir le volume sur l'ensemble du linéaire de tranchée.

Ces tranchées seront alimentées par le biais d'avaloirs quand elles assureront seules la gestion des eaux pluviales et par infiltration au travers de la terre végétales lorsqu'elles seront couplées avec des noues paysagères. Elles seront constituées de matériaux granulaires type GNT 10/14 avec un pourcentage de vide d'environ 30% permettant le stockage du volume nécessaire issus des calculs présentés dans la notice hydraulique. Elles seront enveloppées dans un géotextile anti-contaminant perméable permettant de laisser passer l'eau mais empêchant les fines de pénétrer dans la tranchée et combler les vides utiles à la rétention.



PLAN DE SYNTHESE DES OUVRAGES PREVUS

5.2 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

5.2.1 DIMENSIONNEMENT

La destination des bâtiments desservis par le projet n'engendrant pas de grosses consommations d'eau, le réseau sera posé en DN 200mm. L'estimation du rejet de pointe de la ZAC est présentée en annexe. Selon les pentes qu'il est possible de mettre en place sur le réseau d'assainissement EU (site très plat), le réseau sera réalisé en fonte afin d'améliorer les conditions d'autocurage du réseau (0.5% < pente < 1%).

5.2.2 SCHEMA DE DESSERTE

Le réseau primaire sera déployé, avec une pente de 0.5% minimum sur l'ensemble de la ZAC depuis plusieurs points du réseau existant sur site constituant les exutoires du réseau projeté :

- Rue des Hirondelles (phase 1)
- Rue des Marguerites (phase 1)
- RD817 (phase 1)
- Chemin communal de Saint-Pé (phase 4)

Les branchements des lots privés seront constitués d'un regard de branchement en limite de propriété connecté au réseau primaire par une canalisation DN 160 posée à 2% de pente et un regard de visite Ø1000 sur le réseau primaire.

Les canalisations seront posées en ligne droite, aucun coude ne sera toléré. Chaque changement de direction sera marqué par la création d'un regard de visite DN 1000.



PLAN DE SYNTHÈSE DES RESEAUX EAUX USEES EXISTANTS (NOIR) ET PROJETES (MARRON)

Sur le chemin de la Graouade, dont les parcelles existantes disposent à l'heure actuelle de systèmes d'assainissement autonomes, aucun réseau EU ne sera réalisé compte tenu du faible nombre de lots créés. Les futurs lots devront donc également assurer un assainissement autonome sur leurs parcelles respectives.

5.2.3 RELEVAGE

Un poste de relevage sera créé afin de relever les EU de la phase 5 avant rejet vers le réseau réalisé lors de la phase 1 au droit de la voie de la Chapelle. Ce poste sera donc installé au croisement entre ces deux voies (voir repère rouge sur le plan de synthèse ci-dessus). La hauteur de relevage est d'environ 2.90 m.

Le rejet de pointe complémentaire, engendré par la création des nouveaux lots de la ZAC, est estimé, sur la base de l'estimation du besoin de pointe en eau potable, à 18 L/s (voir annexe). Le volume de la bêche sera déterminé lors des phases d'études ultérieures.

5.3 ADDUCTION EN EAU POTABLE

5.3.1 DIMENSIONNEMENT

La destination des bâtiments desservis par le projet n'engendrent pas de grosses consommations d'eau. L'estimation du besoin de pointe de la ZAC est présentée en annexe. Le réseau sera posé en DN 110 mm en fonte pour répondre à la consommation d'eau potable des futurs lots privés.

5.3.2 DESSERTE

Le réseau primaire sera déployé sur l'ensemble de la ZAC depuis le réseau DN 110 fonte présent sous toutes les voiries existantes du site. Le réseau sera bouclé sur une autre conduite à chaque fois que cela est possible pour éviter les extensions de réseau en antenne.

Les branchements des lots privés seront dimensionnés de manière à répondre aux besoins propres à chaque lot. Les canalisations seront installées jusqu'en limite de propriété, la réalisation de la niche compteur (à la charge du lot) sera réalisée en limite de lot privé. Les vannes de ces branchements seront sous bouche à clé.

Des vidanges seront installées en point bas afin de purger le réseau. Des ventouses seront installées en point haut du réseau afin d'évacuer l'air présent dans le réseau.



PLAN DE SYNTHÈSE DES RESEAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE EXISTANTS (NOIR) ET PROJÉTÉS (BLEU)

5.3.3 DEFENSE INCENDIE

Selon les indications du gestionnaire du réseau d'eau potable (réunion du 30/09/2021), le réseau existant n'est pas suffisamment dimensionné pour répondre au besoin de nouveaux poteaux incendie.

Le projet, au stade de l'AVP, prévoit donc l'installation de réservoirs enterrés de 60m³ permettant de répondre aux besoins d'une défense incendie pour un risque « classique ». Les entreprises s'installant sur la ZAC et identifiées en risque élevé devront assurer le complément sur leur propre lot.

Chaque accès à un nouveau lot se trouvera à moins de 200m d'un hydrant, voir plan ci-dessous.



PLAN DE SYNTHESE DES POTEAUX INCENDIE EXISTANTS (ROUGE) ET RESERVOIRS 60M³ ENTERRES PROJETES (BLEU)

Le plan du projet a été communiqué au SDIS 31 pour une étude de Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) en collaboration avec le gestionnaire du réseau AEP. Cette étude permettra de fiabiliser les hypothèses présentées dans la présente notice.

6 RESEAUX SECS

6.1 RESEAUX ELECTRIQUES

6.1.1 BESOINS

L'estimation des besoins de chaque lot est présentée en annexe. Cette estimation est basée sur les hypothèses définies suivantes :

- Ratio des besoins par typologie de destination : 0.075 KVA/m² de surface plancher correspondant à une industrie sans besoin spécifique en électricité ;
- Les besoins en chauffage et climatisation assuré pour 30% de la surface plancher : 0.07 KVA/m² de surface chauffée ;
- Nombre de places de stationnement par lot selon les hypothèses suivantes :
 - o 1 place pour 70m² de surface plancher pour les lots à destination d'artisanat ;
 - o 1 place pour 100m² de surface plancher pour les lots à destination d'industrie ;
- Calcul des besoins en bornes de recharge pour Véhicule Electrique (bornes de recharge rapide, foisonnement de 0.4) :
 - o 10% des places équipées pour les parkings jusqu'à 40 places ;
 - o 20% des places équipées pour les parkings disposant de plus de 40 places.

6.1.2 SCHEMA ELECTRIQUE DE LA ZAC

Le schéma électrique de la ZAC a été conçu avec les contraintes suivantes :

- Besoin du lot < 36 kVA : Tarif bleu BT ;
- Besoin du lot < 240 kVA : tarif jaune BT ;
- Besoin du lot >240 kVA : poste de transformation privé, desserte du lot en HTA ;
- A partir de 120 kVA : départ BT direct depuis le poste de transformation public ;
- Utilisation de 6 départs BT maximum par poste de transformation public ;
- Un départ peut alimenter jusqu'à 300 kVA.
- Un poste de transformation peut alimenter jusqu'à 630 kVA.

6.1.3 SCHEMA DE DESSERTE HTA

La desserte HTA, au stade l'AVP, a été prévue depuis les boucles existantes sous les voiries requalifiées de la ZAC.

La ZAC sera équipée, selon les hypothèses présentées précédemment, de 8 postes de transformation publics et de 35 postes privés. La réalisation des tranchées et de l'enveloppe des postes de transformation publics sera à la charge de la ZAC, la pose des câbles et l'équipement des postes de transformation sera à la charge d'Enedis.

6.1.4 SCHEMA DE DESSERTE BT

L'alimentation BT des nouveaux lots de la ZAC sera réalisée depuis les nouveaux postes de transformation publics et alimentera :

- Les lots dont les besoins sont inférieurs à 240 kVA, mise en place d'un RMBT en limite de propriété ;
- La borne VE du parking public au sud de la ZAC ;
- Le poste de refoulement EU,
- L'éclairage public.



PLAN DE SYNTHÈSE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES EXISTANTS (NOIR), À ENFOUIR (CROIX ROUGE) ET PROJÉTÉS (HAUTE TENSION EN ROUGE ET BASSE TENSION EN BLEU)

6.1.5 EFFACEMENTS DE RÉSEAUX

L'ensemble des réseaux électriques aériens présents sur la ZAC le long des voiries requalifiées seront enfouis. Cela concerne notamment :

- De nombreux réseaux Basse Tension, chemin de la Graouade et route de l'Ancien Circuit notamment ;
- Le réseau Haute Tension reliant le chemin de la Graouade et la zone de Bordebasse ;
- Le réseau Haute Tension à l'ouest du parc des expositions ;
- Les réseaux Haute Tension sur la route de l'Ancien Circuit.



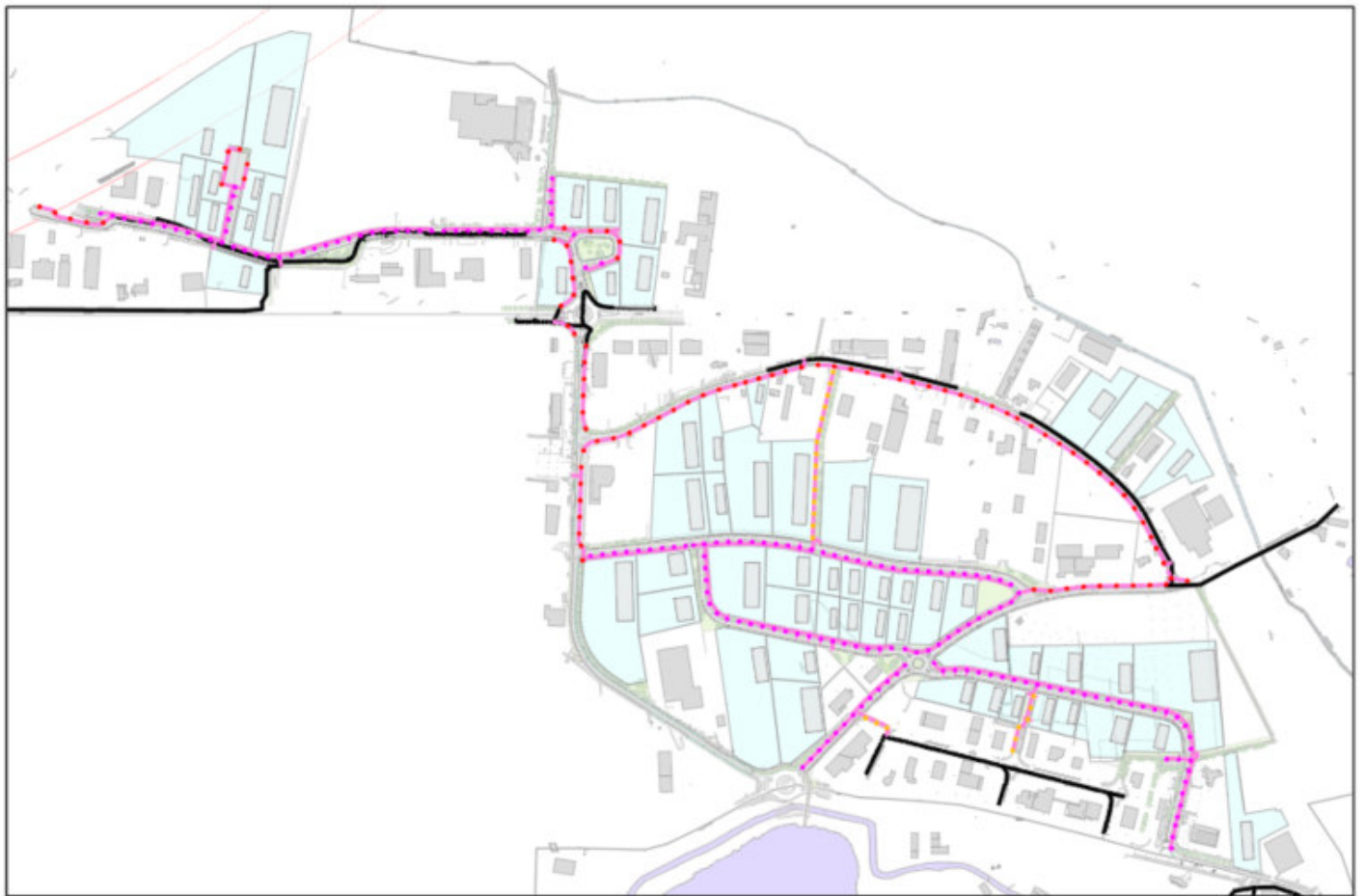


EXEMPLES DE RESEAUX AERIENS DONT L'ENFOUISSEMENT EST PREVU DANS LE CADRE DU PROJET

6.2 RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

L'ensemble des voiries requalifiées et créées, pistes mixtes et trottoirs seront éclairés à l'exception :

- De la partie sud de la route de l'Ancien Circuit ;
- Du cheminement doux hors ZAC reliant le chemin de la Graouade à Bordebasse.



PLAN DE SYNTHÈSE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE EXISTANTS (NOIR) ET PROJÉTÉS (ROSE)

Les voiries de 6,00m ou 6,50m de large seront éclairées par des candélabres de hauteur 7m espacés de 25 mètres linéaires permettant d'éclairer les trottoirs opposés (chemin de la Graouade, boucle et raquette de retournement, route de l'ancien circuit, etc.).

Sur les voies dites secondaires, auxquelles un cheminement mixte de 3,00 mètres de large est associé à la voirie, des doubles crosses à 4m de hauteur seront positionnées sur les candélabres de 7m pour assurer l'éclairage de cette piste mixte. L'espacement entre les mats sera, en conséquence, réduit à 18 mètres linéaires.

Les cheminements mixtes seuls (entre le chemin de la Graouade et la phase 5) seront éclairés par des mâts de hauteur 4m espacés de 18 mètres linéaires.

6.3 RESEAUX TELECOM

6.3.1 SCHEMA DE DESSERTE TELECOM

Le raccordement télécom de chaque phase se fera depuis le réseau présent au droit des voiries existantes. Le réseau sera constitué d'une batterie de fourreaux Ø45 à Ø90 et de chambres de tirage L3T sous trottoir. Des chambres de tirage L2T seront prévues en limite de propriété pour permettre le raccordement des différents lots privés.

En l'absence d'échanges avec le concessionnaire du réseau, il a été considéré le nombre de fourreaux suivants :

- Réseau primaire : 4 Ø90 + 2 Ø45
- Branchement : 4 Ø45



PLAN DE SYNTHÈSE DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS EXISTANTS (NOIR), À ENFOUIR (CROIX ROUGE) ET PROJÉTÉS (VERT)

6.3.2 EFFACEMENTS DE RÉSEAUX

L'ensemble des réseaux télécom aériens présents sur la ZAC le long des voiries requalifiées seront enfouis. Cela concerne notamment :

- Le réseau aérien desservant le chemin de la Graouade ;
- Le réseau aérien à l'aplomb de la partie sud de la route de l'ancien circuit et de la voie de la Chapelle.

7 RESEAUX DIVERS

7.1 RESEAU GAZ

Le raccordement gaz de la ZAC se fera sur le réseau existant sous les voiries actuelles. Le réseau sera déployé sur l'ensemble de la ZAC. En revanche, aucune extension ne sera prévue sur la partie ouest de la Graouade en l'absence de demande de branchement.



PLAN DE SYNTHÈSE DES RESEAUX GAZ EXISTANTS (NOIR) ET PROJÉTÉS (JAUNE)

Les canalisations seront posées par GrDF dans les tranchées réalisées par l'aménageur. Les branchements ne seront pas réalisés tant que la demande ne sera pas faite par les lots privés mais il est possible de prévoir des fourreaux pour anticiper la réalisation des branchements.

7.2 RESEAUX CHAUD / FROID

Il n'est pas prévu de réseau de chaleur ou de froid sur le projet.

7.3 RESEAU D'ARROSAGE

Il n'est pas prévu de réseau d'arrosage sur le projet.



8 ESPACES VERTS

Les espaces verts et noues seront nappés de terre végétale sur 20cm d'épaisseur. Au-dessus des tranchées infiltrantes, lorsqu'elles seront positionnées sous une noue, une couche plus importante de terre végétale sera mise en œuvre (40 cm)

La plantation d'arbres sera à proscrire sur les noues paysagères couplées avec une tranchée d'infiltration, à l'exception de la noue le long de la voirie réalisée en phase 1 sur le secteur Bordebasse où les fosses d'arbres seront réalisées en alternance avec la tranchée d'infiltration.

Le projet paysager est détaillé dans la notice paysagère jointe au dossier AVP.



9 MOBILIER ET DIVERS

Le mobilier projeté est détaillé dans la notice paysagère jointe au dossier.

Le projet prévoit également :

- Le déplacement de clôtures ;
- Le déplacement de portail et portillon ;
- La réalisation de muret de soutènement.



10 ANNEXE 1 : TABLEAU DES DONNEES D'ENTREE

Transmis par	Nom de fichier	Intitulé du document	Auteur	Date du document	Type de fichier	Type de donnée	Date de réception	Thématique	Nb pages
	55049-210309-DLE-IndA-210308	Notice d'Incidence Loi sur l'Eau du dossier d'Autorisation Environnementale	ARTELIA	08/03/21	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Autorisation Environnementale	91 pages
	55049-210309-Annexe1_SituationZAC	Notice d'Incidence Loi sur l'Eau du dossier d'Autorisation Environnementale ANNEXE 1 - Plan de Situation	ARTELIA	15/02/21	PDF	Plan	28/04/21	Autorisation Environnementale	1 page
	4372326-ART-EP-15-Notice_hydraulique_02	Notice d'Incidence Loi sur l'Eau du dossier d'Autorisation Environnementale ANNEXE 2 - Note Hydraulique relative aux dispositifs pluviaux	ARTELIA	15/02/21	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Autorisation Environnementale	33 pages
	Annexe1-Piezo	Notice d'Incidence Loi sur l'Eau du dossier d'Autorisation Environnementale ANNEXE 2 - Note Hydraulique relative aux dispositifs pluviaux / Annexe 1 - Suivi Piézométrique de mi-octobre 2016 à mi-mars 2017	ARGITEC	27/03/17	PDF	Procès-Verbal	28/04/21	Autorisation Environnementale	3 pages
	Annexe2-Bassins_versants	Notice d'Incidence Loi sur l'Eau du dossier d'Autorisation Environnementale ANNEXE 2 - Note Hydraulique relative aux dispositifs pluviaux / Annexe 2 - Bassins et sous-bassins versants milieux récepteurs	CEREG Ingénierie	01/02/21	PDF	Cartographie	28/04/21	Autorisation Environnementale	2 pages
	Annexe3-Geotechnique	Notice d'Incidence Loi sur l'Eau du dossier d'Autorisation Environnementale ANNEXE 2 - Note Hydraulique relative aux dispositifs pluviaux / Annexe 3 - Rapport d'étude géotechnique mission G2 AVP	ARGITEC	02/11/16	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Autorisation Environnementale	75 pages
	Annexe4-Permeabilite	Notice d'Incidence Loi sur l'Eau du dossier d'Autorisation Environnementale ANNEXE 2 - Note Hydraulique relative aux dispositifs pluviaux / Annexe 4 - Perméabilités	ARGITEC	02/11/16	PDF	Cartographie	28/04/21	Autorisation Environnementale	1 page
	Annexe5-Gestion_EP_SaintGaudens	Notice d'Incidence Loi sur l'Eau du dossier d'Autorisation Environnementale ANNEXE 2 - Note Hydraulique relative aux dispositifs pluviaux / Annexe 5 - Etude relative à la gestion des eaux pluviales dans le cadre du PLU - Notice	CEREG Ingénierie	01/04/16	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Autorisation Environnementale	27 pages
	Annexe6-Sous_bassins_versants	Notice d'Incidence Loi sur l'Eau du dossier d'Autorisation Environnementale ANNEXE 2 - Note Hydraulique relative aux dispositifs pluviaux / Annexe 6 - Cartographie des sous-bassins versants PROJET	ARTELIA	01/02/21	PDF	Cartographie	28/04/21	Autorisation Environnementale	1 page
	55049-210309-Annexe3_Etude_ZonesHumides_2020	Notice d'Incidence Loi sur l'Eau du dossier d'Autorisation Environnementale ANNEXE 3 - Délimitation des zones humides	ARTELIA	23/07/20	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Autorisation Environnementale	20 pages
	4372326-ART-EP-00-PLAN_SITUATION-2-210215	ETUDES PREALABLES Plan de Situation au 1/5000è	ARTELIA	15/02/21	PDF	Plan	28/04/21	Etudes Préalables	1 page
	4372326-ART-EP-01-PLAN_MASSE_PROFILS_TRAVERS-02-210215	ETUDES PREALABLES Plan Masse & Profils en Travers Types	ARTELIA	15/02/21	PDF	Plan	28/04/21	Etudes Préalables	1 page
	4372326-ART-EP-04-BATI2-2-210215	ETUDES PREALABLES Proposition Bâti n°2	ARTELIA	15/02/21	PDF	Plan	28/04/21	Etudes Préalables	1 page
	4372326-ART-EP-05-SCHEMA_CIRCULATION-2-210215	ETUDES PREALABLES Schéma de circulation	ARTELIA	20/12/19	PDF	Plan	28/04/21	Etudes Préalables	1 page
	4372326-ART-EP-06-RESEAUX-2-210215	ETUDES PREALABLES Carnet de plans de localisation des réseaux	ARTELIA	15/02/21	PDF	Plan	28/04/21	Etudes Préalables	13 pages
	4372326-ART-EP-07-SCHEMA_ASSAINISSEMENT-2-210215	ETUDES PREALABLES Schéma Directeur d'Assainissement Général	ARTELIA	15/02/21	PDF	Plan	28/04/21	Etudes Préalables	1 page
	4372326-ART-EP-08-PHASAGE-02-201030	ETUDES PREALABLES Phasage de l'opération	ARTELIA	30/10/20	PDF	Plan	28/04/21	Etudes Préalables	1 page
	4372326-ART-EP-09-PLAN_Phase_1-2-210215	ETUDES PREALABLES Plan de détails PHASE 1	ARTELIA	15/02/21	PDF	Plan	28/04/21	Etudes Préalables	1 page
	4372326-ART-EP-10-IMPACTS_FONCIER-1-210215	ETUDES PREALABLES Plan des impacts fonciers par phase	ARTELIA	15/02/21	PDF	Plan	28/04/21	Etudes Préalables	7 pages
	4372326-ART-EP-14-PROGRAMMATION-02-201030	ETUDES PREALABLES Tableau descriptif de la programmation retenue	ARTELIA	30/10/20	PDF	Tableau	28/04/21	Etudes Préalables	2 pages
	R 2016-411B-31 SAINT GAUDENS Rapport TEXTE mission G1 du 02 11 2016	RAPPORT D'ETUDE G2 AVP Reconnaissance géotechnique - Mission G1 Piézométrie et perméabilité	ARGITEC	02/11/16	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Etudes Géotechniques	14 pages
	R 2016-411B-31 SAINT GAUDENS Rapport ANNEXES mission G1 du 02 11 2016	RAPPORT D'ETUDE G2 AVP Annexes	ARGITEC	02/11/16	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Etudes Géotechniques	61 pages
	SAINT GAUDENS Schéma d'implantation des piézomètres	Schéma d'implantation des piézomètres	??	??	PDF	Cartographie	28/04/21	Etudes Géotechniques	1 page
	SAINT GAUDENS Procès verbal de suivi piézométrique - période de mi oct 2016 à mi mars 2017	Procès verbal de suivi piézométrique - période de mi oct 2016 à mi mars 2017	ARGITEC	27/03/17	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Etudes Géotechniques	1 page

ARAC Occitanie / 5C	SAINT GAUDENS Tableau de suivi piézométrique - période de mi oct 2016 à mi mars 2017	Tableau de suivi piézométrique Période de mi oct 2016 à mi mars 2017	ARGITEC	??	PDF	Tableau	28/04/21	Etudes Géotechniques	1 page
	55049-191216-Etude d'impact	Etude d'Impact	ARTELIA	01/12/19	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Etude d'Impact	625 pages
	55049-200213-AVIS DREAL EI	Avis de l'Autorité Environnementale	MRAE	13/02/20	PDF	Avis	28/04/21	Etude d'Impact	12 pages
	55049-200213-NOTIFICATION AVIS DREAL EI	Avis de l'Autorité Environnementale	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire	14/02/20	PDF	Courrier	28/04/21	Etude d'Impact	1 page
	55049-200609-REPONSE AVIS MRAE	Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale n° 2020AP015 émis le 13 février 2020	ARTELIA	09/06/20	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Etude d'Impact	14 pages
	55049-200609-REPONSE AVIS MRAE ANNEXE 1-RNT_200602	Réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale ANNEXE 1 - Résumé non technique	ARTELIA	01/06/20	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Etude d'Impact	45 pages
	55049-200609-REPONSE AVIS MRAE ANNEXE 2-EI VOLET PAYSAGE	Réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale ANNEXE 2 - Volet Paysage	ARTELIA	??	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Etude d'Impact	20 pages
	4372288_Mise_à_jour_EI_2019_envoi_final_SIG	Couches SIG pour inventaires complémentaires (61 fichiers)	ARTELIA	27/08/20	PDF	SIG	28/04/21	Etude d'Impact	-
	55049-200707-Rapport_ZH_2020	Délimitation des Zones Humides	ARTELIA	01/07/20	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Zones Humides	20 pages
	55049-200707-Rapport_ZH_2020 ANNEXE EXPERTISE PEDOLOGIQUE	Expertise pédologique - Sols de Zone Humide	ASUP	01/04/20	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Zones Humides	55 pages
	19-172_Purge	Plan topographique	Géomètres Experts CASTERAS - LHUILLERY	16/12/19	DWG	Plan	28/04/21	Topographie	-
	19-172-PL1format900mmx2000mm	Plan topographique au 1/500è - PLANCHE 1/5	Géomètres Experts CASTERAS - LHUILLERY	01/12/19	PDF	Plan	28/04/21	Topographie	1 page
	19-172-PL2format900mmx2000mm	Plan topographique au 1/500è - PLANCHE 2/5	Géomètres Experts CASTERAS - LHUILLERY	01/12/19	PDF	Plan	28/04/21	Topographie	1 page
	19-172-PL3format900mmx2000mm	Plan topographique au 1/500è - PLANCHE 3/5	Géomètres Experts CASTERAS - LHUILLERY	01/12/19	PDF	Plan	28/04/21	Topographie	1 page
	19-172-PL4format900mmx2000mm	Plan topographique au 1/500è - PLANCHE 4/5	Géomètres Experts CASTERAS - LHUILLERY	01/12/19	PDF	Plan	28/04/21	Topographie	1 page
	19-172-PL5format900mmx2000mm	Plan topographique au 1/500è - PLANCHE 5/5	Géomètres Experts CASTERAS - LHUILLERY	01/12/19	PDF	Plan	28/04/21	Topographie	1 page
	Fichier DWG TO11-023.12_AVP_v2a	Plan niveau AVP - Extension du réseau EU Chemin de la Graouade	HYDRETTUES	01/10/12	DWG	Plan	28/04/21	Etude Assainissement	-
	55049-200423-ETUDE POTENTIEL ENR	Etude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables Rapport 1 & 2 - DEFINITIF	ARTELIA	01/03/20	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Etude ENR	71 pages
	55049-201110-DOSSIER DE CREATION	Dossier de Création de la ZAC Ouest de Saint-Gaudens	ARTELIA	??	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Dossier de Création	675 pages
	55049-201211-ETUDE TRAFIC	Etude de trafic dans le cadre de l'Etude d'Impact - Version O2a	ITER	01/12/20	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Etude de Trafic	150 pages
	PLU ST GAUDENS_extrait OAP ZAC OUEST	Extrait OAP ZAC Ouest de Saint-Gaudens	CITADIA / EVEN Conseil	??	PDF	Cartographie	28/04/21	OAP	1 page
	PLU ST GAUDENS_reglement	PLU de Saint-Gaudens - Règlement et documents graphiques	CITADIA / EVEN Conseil	16/03/17	PDF	PLU	28/04/21	Règlement PLU	138 pages
	Regle ZAE OZE	Règle d'intervention régionale en faveur des OCCITANIE ZONES ECONOMIQUES (OZE) - CRITERES	??	??	PDF	Rapport / Notice	28/04/21	Labellisation OZE	15 pages
	VILLENEUVE_ORIENTATIONS AGRAFE	PLU de Villeneuve de Rivière - Orientations d'Aménagement	Atelier Urbain	??	PDF	PLU	28/04/21	Règlement PLU	9 pages
	VILLENEUVE_reglement_plu_modification_simpliffee	PLU de Villeneuve de Rivière - Règlement - Modification Simplifiée	??	16/09/10	PDF	PLU	28/04/21	Règlement PLU	44 pages
	VILLENEUVE_zonage_plu	PLU de Villeneuve de Rivière - Plan de Zonage - 1ère révision simplifiée	??	11/07/11	PDF	PLU	28/04/21	Règlement PLU	1 page
	Projet giratoire RD 21 route du circuit	Conseil Général de la Haute-Garonne - RD21 Aménagement d'un giratoire / Plan AVP	CG31	??	DWG	Plan	02/07/21	Etude Giratoire	-
	55049-Echanges ECOTONE	Inventaires Faune-Flore complémentaire Echanges avec ECOTONE	ARAC Occitanie	??	PDF	Note	06/05/21	Inventaires Faune/Flore Complémentaire	1 page
	4372326-ART-EP-04-BATI2-0-191220	ETUDES PREALABLES Proposition BÂTI n°2 (+ typologie des parcelles)	ARTELIA	20/12/19	PDF	Plan	06/05/21	Etudes Préalables	-
	4372326-ART-EP-16-Estimation-00	ETUDES PREALABLES Estimation financière des travaux d'aménagement et des aménagements paysagers	ARTELIA	06/01/20	PDF	Rapport / Notice	06/05/21	Etudes Préalables	8 pages
	rapport_étude_MCAC_5C_version_finale	Etude préalable aux mesures de compensations agricoles collectives	SAFER Occitanie	01/04/21	PDF	Rapport / Notice	06/05/21	Compensation agricole	57 pages
	ZAC OUEST_crassule_mai2021	Cartographie de localisation de stations de la Crassule mousse	ECOTONE	01/05/21	PDF	Cartographie	06/05/21	Inventaires Faune/Flore Complémentaire	1 page
rapport_étude_MCAC_5C_version_finale	Etude préalable aux mesures de compensations agricoles collectives	SAFER Occitanie	01/04/21	WORD	Rapport / Notice	23/07/21	Compensation agricole	57 pages	
BHR_Etude d'impact_Saint-Gaudens_O2a	Etude de trafic dans le cadre de l'Etude d'Impact - Version O2a	ITER	01/12/20	WORD	Rapport / Notice	23/07/21	Etude de Trafic	150 pages	
4372326-ART-Dossier_creation	Dossier de Création de la ZAC Ouest de Saint-Gaudens	ARTELIA	??	WORD	Rapport / Notice	26/07/21	Dossier de Création	51 pages	
4372326-DLE-IndA-210329_SLS	Notice d'Incidence Loi sur l'Eau du dossier d'Autorisation Environnementale	ARTELIA	08/03/21	WORD	Rapport / Notice	26/07/21	Autorisation Environnementale	91 pages	

4372326-ART-EP-11-Notice_explicative-01	ETUDES PREALABLES 11 - Note justificative et descriptive des orientations d'aménagement	ARTELIA	03/12/19	PDF	Rapport / Notice	26/07/21	Etudes Préalables	26 pages
4372326-ART-EP-11-Notice_explicative-01	ETUDES PREALABLES 11 - Note justificative et descriptive des orientations d'aménagement	ARTELIA	03/12/19	WORD	Rapport / Notice	26/07/21	Etudes Préalables	26 pages
4372326-ART-EP-12-Notice_phase1-01	ETUDES PREALABLES 12 - Note de préconisations de traductions prescriptives pour la phase de réalisation PHASE 1	ARTELIA	03/12/19	PDF	Rapport / Notice	26/07/21	Etudes Préalables	21 pages
4372326-ART-EP-12-Notice_phase1-01	ETUDES PREALABLES 12 - Note de préconisations de traductions prescriptives pour la phase de réalisation PHASE 1	ARTELIA	03/12/19	WORD	Rapport / Notice	26/07/21	Etudes Préalables	21 pages
4372326-ART-EP-13-Note_paysagere-0	ETUDES PREALABLES 13 - Note paysagère	ARTELIA	16/12/19	PDF	Rapport / Notice	26/07/21	Etudes Préalables	14 pages
4372326-ART-EP-13-Note_paysagere-0	ETUDES PREALABLES 13 - Note paysagère	ARTELIA	16/12/19	WORD	Rapport / Notice	26/07/21	Etudes Préalables	14 pages
4372326-ART-EP-14-PROGRAMMATION-02-201030	ETUDES PREALABLES 14 - Tableau descriptif de la programmation retenue	ARTELIA	30/10/20	EXCEL	Tableau	26/07/21	Etudes Préalables	-
210304-ST_GAUDENS-Surfaces	ETUDES PREALABLES 14 - Tableau de synthèse des surfaces	ARTELIA	04/03/21	EXCEL	Tableau	26/07/21	Etudes Préalables	-
4372326-ART-EP-15-Notice_hydraulique_02	ETUDES PREALABLES 15 - Note Hydraulique relative aux dispositifs pluviaux	ARTELIA	15/02/21	WORD	Rapport / Notice	26/07/21	Etudes Préalables	37 pages
4372326-EP-00-SituationZAC	ETUDES PREALABLES Plan de Situation au 1/5000è	ARTELIA	15/02/21	DWG	Plan	26/07/21	Etudes Préalables	-
4372326-EP-01-02-03-04-05-08-09-Plans	ETUDES PREALABLES Plans 01-02-03-04-05-08-09	ARTELIA	15/02/21	DWG	Plan	26/07/21	Etudes Préalables	-
4372326-EP-06-Reseaux	ETUDES PREALABLES Carnet de plans de localisation des réseaux	ARTELIA	15/02/21	DWG	Plan	26/07/21	Etudes Préalables	-
4372326-EP-07-Bassins_versants_Assainissement	ETUDES PREALABLES Schéma Directeur d'Assainissement Général	ARTELIA	15/02/21	DWG	Plan	26/07/21	Etudes Préalables	-
4372326-EP-10-Impacts_foncier	ETUDES PREALABLES Plan des impacts fonciers par phase	ARTELIA	15/02/21	DWG	Plan	26/07/21	Etudes Préalables	-
4372326-ART-EP-02-PAYSAGE-0	ETUDES PREALABLES Plan paysager	ARTELIA	06/01/20	PDF	Plan	26/07/21	Etudes Préalables	-
4372326-ART-EP-03-TYPOLOGIE_LOTS_BATI1-0-191220	ETUDES PREALABLES Proposition BÂTI n°1 (+ typologie des parcelles)	ARTELIA	20/12/19	PDF	Plan	26/07/21	Etudes Préalables	-
4372326-ART-EP-04-BATI2-2-210215	ETUDES PREALABLES Proposition BÂTI n°2 (+ typologie des parcelles)	ARTELIA	15/02/21	PDF	Plan	26/07/21	Etudes Préalables	-
4372326-ART-EP-14-PROGRAMMATION-02-201030	ETUDES PREALABLES 14 - Tableau descriptif de la programmation retenue	ARTELIA	30/10/20	PDF	Tableau	26/07/21	Etudes Préalables	2 pages
4372326-ART-EP-15-Notice_hydraulique_01	ETUDES PREALABLES 15 - Note Hydraulique relative aux dispositifs pluviaux	ARTELIA	29/11/19	PDF	Rapport / Notice	26/07/21	Etudes Préalables	141 pages
4372326-ART-EP-SOMMAIRE-200106	ETUDES PREALABLES Sommaire	ARTELIA	06/01/20	PDF	Sommaire	26/07/21	Etudes Préalables	1 page
4372326-ART-EP-XX-PLAN_PERIMETRE-00-201006	ETUDES PREALABLES Plan du Périmètre de la ZAC	ARTELIA	06/10/20	PDF	Plan	26/07/21	Etudes Préalables	-
2021-07-26_SIG ARTELIA	Fichiers SIG	ARTELIA		SIG	Cartographie	26/07/21	Données SIG	-
ARAC-Occitanie-21225	Fichier de levé topographique complémentaire	??	06/08/21	DWG	Plan	10/08/21	Topographie	-
Courrier sous préf controle légalité du 19.02.21	Courrier de contrôle de légalité de la création de la ZAC OUEST	DDT	19/02/21	PDF	Courrier	01/09/21	Dossier de Création	2 pages
Plan ZIR	Extrait cadastral chemin de la graouade - Parcelles publiques	5C	01/10/21	WORD	Plan	01/10/21	Cadastre	1 page
Dossier_demande_complet	Dossier de demande de subvention labellisation OZE	Région Occitanie	??	WORD	Note	07/10/21	Labellisation OZE	22 pages
Liste_pieces_demande_finan (2)	Liste des pièces constituant le dossier de financement	Région Occitanie	??	WORD	Note	07/10/21	Labellisation OZE	2 pages
Annexe 2 Critères environnementaux	Annexe 2 au dossier - Critères Environnementaux	Région Occitanie	??	WORD	Note	07/10/21	Labellisation OZE	7 pages
ARAC-Occitanie-Rue des Hirondelles-21297	Rue des Hirondelles - PLAN TOPOGRAPHIQUE	SCP Dessens-Francesconi	15/10/21	DWG	Plan	15/10/21	Topographie	-
ARAC-Occitanie-21297-Topo-R. des Hirondelles	Rue des Hirondelles - PLAN TOPOGRAPHIQUE	SCP Dessens-Francesconi	15/10/21	PDF	Plan	15/10/21	Topographie	1 page
PR.31GT.21.0240.001	Diagnostic géotechnique G5+G2AVP - ind. 0	FONDASOL	21/10/21	PDF	Note	22/10/21	Géotechnique	133 pages
PR.31GT.21.0240.001 indA	Diagnostic géotechnique G5+G2AVP - ind. A	FONDASOL	26/10/21	PDF	Note	26/10/21	Géotechnique	151 pages
21-2828_SAIT-GAUDENS_Investigation_Complémentaire_ADRÉ-Réseaux	Prestation de détection de réseaux enterrés	Adré Réseaux	17/11/21	PDF / DWG	Plan et notice	17/11/21	Réseaux	23 pages - 27 planches

	PR.31GT.21.0240.001 indB	Diagnostic géotechnique G5+G2AVP - ind. B	FONDASOL	18/11/21	PDF	Note	18/11/21	Géotechnique	171 pages
	Agenda 21	Agenda 21 Saint Gaudens	CCSG		PDF	Rapport	07/12/21	Autorisation Environnementale	63 pages + annexes
	Complément PLU Villeneuve de Rivière	PADD, Zonage PLU, Servitudes d'utilité publique	Commune de Villeneuve de Rivière		PDF / SHX	Plan et notice	07/12/21	Autorisation Environnementale	-
	Etude-Positionnement-éco-stratégie-120710.pdf	Stratégie de développement économique	CCSG	01/07/10	PDF	Rapport	07/12/21	Autorisation Environnementale	27 + 214 pages
	Synth STIE	Schéma Territorial des Infrastructures Economiques	CG Haute Garonne	01/05/11	PDF	Rapport	07/12/21	Autorisation Environnementale	20 pages
	Emprise sur domaine public	Retour incohérence foncière Hironnelles	5C	08/12/21	Mail	Mail	08/12/21	Foncier	-
	dernière modification du PLU de Villeneuve	Plan Local d'Urbanisme 2ème mise en compatibilité	5C	05/07/21	PDF	Rapport / Cartographie	10/12/21	Autorisation Environnementale	-
	Demandes installations ZAC déc 2021	Demande d'installations sur le territoire de la 5C	5C		Excel	Tableur	14/12/21	Foncier	-
	réponse réseau 31 EU 16déc21	Réponse capacité poste de refoulement EU aval	Réseau 31	16/12/21	PDF	Courrier	03/01/22	Réseaux	-
	CR audioconférence BALANANT DEPRESZ 05janv2022	CR réunion préfecture	5C	05/01/22	Word	Compte-rendu	05/01/22	Autorisation Environnementale	1 page
	Propriétaire Phase 1	Suivi des négociations foncières phase 1	EPFR	04/01/21	Excel	Tableur	05/01/21	Foncier	-
	PC SCI le Bigot / PC Terres & Eaux	Permis de construire parcelles existantes			PDF	PC	26/01/22	Foncier	-
ECOTONE	VILL_ZAC_mai2021	Données SIG	ECOTONE	01/05/21	DWG	SIG	02/07/21	Données SIG	-
	VILL_ZE_ECOTONE	Données SIG	ECOTONE	01/05/21	DWG	SIG	02/07/21	Données SIG	-

11 ANNEXE 2 : DONNEES DES LOTS PRIVES CONSIDEREES

N° lot	Programme	AVP m² foncier	AVP m² SP	Artisanat m²	Industrie m²	TOTAL	Places de stationnement
1	Industrie	7 089	3 315	0	3 315	3 315	33
2	Industrie	15 158	8 225	0	8 225	8 225	82
3	Artisanat	5 882	3 412	3 412	0	3 412	49
4	Artisanat	3 848	2 110	2 110	0	2 110	30
5	Artisanat	2 192	1 017	1 017	0	1 017	15
6	Artisanat	5 758	4 299	4 299	0	4 299	61
7	Artisanat	3 987	1 895	1 895	0	1 895	27
8	Artisanat	5 115	2 969	2 969	0	2 969	42
9	Artisanat	1 997	906	906	0	906	13
10	Artisanat	1 689	729	729	0	729	10
11	Artisanat	1 580	692	692	0	692	10
12	Artisanat	2 208	1 068	1 068	0	1 068	15
13	Artisanat	3 296	1 868	1 868	0	1 868	27
14	Industrie	6 433	3 345	0	3 345	3 345	33
15	Industrie	7 877	4 096	0	4 096	4 096	41
16	Industrie	7 411	3 854	0	3 854	3 854	39
17	Artisanat	2 395	1 245	1 245	0	1 245	18
18	Artisanat	4 865	2 530	2 530	0	2 530	36
19	Artisanat	5 972	3 105	3 105	0	3 105	44
20	Artisanat	3 336	1 735	1 735	0	1 735	25
21	Artisanat	3 763	1 957	1 957	0	1 957	28
22	Artisanat	1 599	831	831	0	831	12
23	Industrie	7 840	4 077	0	4 077	4 077	41
24	Industrie	14 564	7 573	0	7 573	7 573	76
25	Artisanat	4 402	2 289	2 289	0	2 289	33
26	Industrie	20 539	10 680	0	10 680	10 680	107
27	Industrie	15 399	8 007	0	8 007	8 007	80
28	Artisanat	3 979	2 069	2 069	0	2 069	30
29	Artisanat	2 024	1 052	1 052	0	1 052	15
30	Artisanat	1 697	882	882	0	882	13
31	Artisanat	2 008	1 044	1 044	0	1 044	15
32	Artisanat	1 562	812	812	0	812	12
33	Artisanat	3 875	2 015	2 015	0	2 015	29
34	Artisanat	4 961	2 580	2 580	0	2 580	37
35	Industrie	6 779	3 525	0	3 525	3 525	35
36	Artisanat	3 544	1 843	1 843	0	1 843	26
37	Industrie	7 989	4 155	0	4 155	4 155	42
38	Artisanat	2 972	1 546	1 546	0	1 546	22
39	Industrie	10 516	5 469	0	5 469	5 469	55
40	Industrie	9 335	4 854	0	4 854	4 854	49
41	Industrie	9 387	4 881	0	4 881	4 881	49
42	Industrie	10 407	5 412	0	5 412	5 412	54
43	Artisanat	4 772	2 481	2 481	0	2 481	35
44	Artisanat	5 287	2 749	2 749	0	2 749	39
45	Industrie	8 601	4 472	0	4 472	4 472	45
46	Artisanat	4 668	2 428	2 428	0	2 428	35
47	Artisanat	1 800	936	936	0	936	13
48	Artisanat	1 906	991	991	0	991	14
49	Artisanat	2 135	1 110	1 110	0	1 110	16
50	Artisanat	1 976	1 027	1 027	0	1 027	15
51	Artisanat	4 645	2 415	2 415	0	2 415	35
52	Artisanat	2 136	1 111	1 111	0	1 111	16
53	Artisanat	2 061	1 072	1 072	0	1 072	15
54	Artisanat	2 423	1 260	1 260	0	1 260	18
55	Artisanat	1 890	983	983	0	983	14
56	Artisanat	4 683	2 435	2 435	0	2 435	35
57	Artisanat	3 497	1 818	1 818	0	1 818	26
58	Industrie	14 598	7 591	0	7 591	7 591	76
59	Artisanat	4 400	2 288	2 288	0	2 288	33
TOTAL		318 708	167 137	73 606	93 532	167 137	1 990

12 ANNEXE 3 : ESTIMATION DES BESOINS DE POINTE AEP ET REJET DE POINTE EU

N° lot	AVP m² SP	Artisanat		Industrie		TOTAL	
		Besoins en L/j/m² SP	4,25	Besoins en L/j/m² SP	4,25	Besoin en L/jour	Besoin en m3/jour
		Surface m²	Besoin L/jour	Surface m²	Besoin L/jour		
1	3 315	0	0	3 315	14 091	14 091	14,1
2	8 225	0	0	8 225	34 956	34 956	35,0
3	3 412	3412	14 500	0	0	14 500	14,5
4	2 110	2110	8 968	0	0	8 968	9,0
5	1 017	1017	4 324	0	0	4 324	4,3
6	4 299	4299	18 272	0	0	18 272	18,3
7	1 895	1895	8 054	0	0	8 054	8,1
8	2 969	2969	12 620	0	0	12 620	12,6
9	906	906	3 849	0	0	3 849	3,8
10	729	729	3 096	0	0	3 096	3,1
11	692	692	2 942	0	0	2 942	2,9
12	1 068	1068	4 539	0	0	4 539	4,5
13	1 868	1868	7 940	0	0	7 940	7,9
14	3 345	0	0	3 345	14 218	14 218	14,2
15	4 096	0	0	4 096	17 408	17 408	17,4
16	3 854	0	0	3 854	16 378	16 378	16,4
17	1 245	1245	5 293	0	0	5 293	5,3
18	2 530	2530	10 752	0	0	10 752	10,8
19	3 105	3105	13 197	0	0	13 197	13,2
20	1 735	1735	7 373	0	0	7 373	7,4
21	1 957	1957	8 315	0	0	8 315	8,3
22	831	831	3 534	0	0	3 534	3,5
23	4 077	0	0	4 077	17 327	17 327	17,3
24	7 573	0	0	7 573	32 186	32 186	32,2
25	2 289	2289	9 729	0	0	9 729	9,7
26	10 680	0	0	10 680	45 392	45 392	45,4
27	8 007	0	0	8 007	34 031	34 031	34,0
28	2 069	2069	8 795	0	0	8 795	8,8
29	1 052	1052	4 473	0	0	4 473	4,5
30	882	882	3 750	0	0	3 750	3,8
31	1 044	1044	4 439	0	0	4 439	4,4
32	812	812	3 451	0	0	3 451	3,5
33	2 015	2015	8 563	0	0	8 563	8,6
34	2 580	2580	10 964	0	0	10 964	11,0
35	3 525	0	0	3 525	14 981	14 981	15,0
36	1 843	1843	7 831	0	0	7 831	7,8
37	4 155	0	0	4 155	17 657	17 657	17,7
38	1 546	1546	6 569	0	0	6 569	6,6
39	5 469	0	0	5 469	23 241	23 241	23,2
40	4 854	0	0	4 854	20 631	20 631	20,6
41	4 881	0	0	4 881	20 744	20 744	20,7
42	5 412	0	0	5 412	22 999	22 999	23,0
43	2 481	2481	10 546	0	0	10 546	10,5
44	2 749	2749	11 684	0	0	11 684	11,7
45	4 472	0	0	4 472	19 007	19 007	19,0
46	2 428	2428	10 317	0	0	10 317	10,3
47	936	936	3 977	0	0	3 977	4,0
48	991	991	4 213	0	0	4 213	4,2
49	1 110	1110	4 718	0	0	4 718	4,7
50	1 027	1027	4 366	0	0	4 366	4,4
51	2 415	2415	10 266	0	0	10 266	10,3
52	1 111	1111	4 720	0	0	4 720	4,7
53	1 072	1072	4 554	0	0	4 554	4,6
54	1 260	1260	5 356	0	0	5 356	5,4
55	983	983	4 176	0	0	4 176	4,2
56	2 435	2435	10 349	0	0	10 349	10,3
57	1 818	1818	7 728	0	0	7 728	7,7
58	7 591	0	0	7 591	32 263	32 263	32,3
59	2 288	2288	9 724	0	0	9 724	9,7
	167 137	73 606	312 825	93 532	397 510	710 334	710

Coefficient de pointe	Besoins de pointe (m3/h)	Besoin de pointe (l/s)
2,4	71	20

Rejet de pointe (m3/h)	Rejet de pointe (l/s)
64	18

13 ANNEXE 4 : ESTIMATION DES BESOINS ELECTRIQUES

N°	AVP m² SP	Activités / artisanat			Industrie			TOTAL	
		Besoins en KVA/m² SP	0,075	0,021	Besoins en KVA/m² SP	0,075	0,021	Sans chauffage et clim (kVA)	Besoin total bâti (kVA)
		Surface m²	Usage captif	Chauffage / clim	Surface m²	Usage captif	Chauffage / clim		
1	3 315	0	0	0	3 315	249	70	249	318
2	8 225	0	0	0	8 225	617	173	617	790
3	3 412	3412	256	72	0	0	0	256	328
4	2 110	2110	158	44	0	0	0	158	203
5	1 017	1017	76	21	0	0	0	76	98
6	4 299	4299	322	90	0	0	0	322	413
7	1 895	1895	142	40	0	0	0	142	182
8	2 969	2969	223	62	0	0	0	223	285
9	906	906	68	19	0	0	0	68	87
10	729	729	55	15	0	0	0	55	70
11	692	692	52	15	0	0	0	52	66
12	1 068	1068	80	22	0	0	0	80	103
13	1 868	1868	140	39	0	0	0	140	179
14	3 345	0	0	0	3 345	251	70	251	321
15	4 096	0	0	0	4 096	307	86	307	393
16	3 854	0	0	0	3 854	289	81	289	370
17	1 245	1245	93	26	0	0	0	93	120
18	2 530	2530	190	53	0	0	0	190	243
19	3 105	3105	233	65	0	0	0	233	298
20	1 735	1735	130	36	0	0	0	130	167
21	1 957	1957	147	41	0	0	0	147	188
22	831	831	62	17	0	0	0	62	80
23	4 077	0	0	0	4 077	306	86	306	391
24	7 573	0	0	0	7 573	568	159	568	727
25	2 289	2289	172	48	0	0	0	172	220
26	10 680	0	0	0	10 680	801	224	801	1 025
27	8 007	0	0	0	8 007	601	168	601	769
28	2 069	2069	155	43	0	0	0	155	199
29	1 052	1052	79	22	0	0	0	79	101
30	882	882	66	19	0	0	0	66	85
31	1 044	1044	78	22	0	0	0	78	100
32	812	812	61	17	0	0	0	61	78
33	2 015	2015	151	42	0	0	0	151	193
34	2 580	2580	193	54	0	0	0	193	248
35	3 525	0	0	0	3 525	264	74	264	338
36	1 843	1843	138	39	0	0	0	138	177
37	4 155	0	0	0	4 155	312	87	312	399
38	1 546	1546	116	32	0	0	0	116	148
39	5 469	0	0	0	5 469	410	115	410	525
40	4 854	0	0	0	4 854	364	102	364	466
41	4 881	0	0	0	4 881	366	103	366	469
42	5 412	0	0	0	5 412	406	114	406	520
43	2 481	2481	186	52	0	0	0	186	238
44	2 749	2749	206	58	0	0	0	206	264
45	4 472	0	0	0	4 472	335	94	335	429
46	2 428	2428	182	51	0	0	0	182	233
47	936	936	70	20	0	0	0	70	90
48	991	991	74	21	0	0	0	74	95
49	1 110	1110	83	23	0	0	0	83	107
50	1 027	1027	77	22	0	0	0	77	99
51	2 415	2415	181	51	0	0	0	181	232
52	1 111	1111	83	23	0	0	0	83	107
53	1 072	1072	80	23	0	0	0	80	103
54	1 260	1260	95	26	0	0	0	95	121
55	983	983	74	21	0	0	0	74	94
56	2 435	2435	183	51	0	0	0	183	234
57	1 818	1818	136	38	0	0	0	136	175
58	7 591	0	0	0	7 591	569	159	569	729
59	2 288	2288	172	48	0	0	0	172	220
	167 137	73 606	5 520	1 546	93 532	7 015	1 964	12 535	16 045

PARKING				
Nombre de places	Nombre de places VE	Besoins (kVA)	Fois.	Besoin (kVA) TOTAL
33	4	22	0,4	35
82	17	22	0,4	150
49	10	22	0,4	88
30	3	22	0,4	26
15	2	22	0,4	18
61	13	22	0,4	114
27	3	22	0,4	26
42	9	22	0,4	79
13	2	22	0,4	18
10	1	22	0,4	9
10	1	22	0,4	9
15	2	22	0,4	18
27	3	22	0,4	26
33	4	22	0,4	35
41	9	22	0,4	79
39	4	22	0,4	35
18	2	22	0,4	18
36	4	22	0,4	35
44	9	22	0,4	79
25	3	22	0,4	26
28	3	22	0,4	26
12	2	22	0,4	18
41	9	22	0,4	79
76	16	22	0,4	141
33	4	22	0,4	35
107	22	22	0,4	194
80	16	22	0,4	141
30	3	22	0,4	26
15	2	22	0,4	18
13	2	22	0,4	18
15	2	22	0,4	18
12	2	22	0,4	18
29	3	22	0,4	26
37	4	22	0,4	35
35	4	22	0,4	35
26	3	22	0,4	26
42	9	22	0,4	79
22	3	22	0,4	26
55	11	22	0,4	97
49	10	22	0,4	88
49	10	22	0,4	88
54	11	22	0,4	97
35	4	22	0,4	35
39	4	22	0,4	35
45	9	22	0,4	79
35	4	22	0,4	35
13	2	22	0,4	18
14	2	22	0,4	18
16	2	22	0,4	18
15	2	22	0,4	18
35	4	22	0,4	35
16	2	22	0,4	18
15	2	22	0,4	18
18	2	22	0,4	18
14	2	22	0,4	18
35	4	22	0,4	35
26	3	22	0,4	26
76	16	22	0,4	141
33	4	22	0,4	35
	1 990	324		2 851

TOTAL LOT PRIVES			
Besoin total hors chauff clim (kVA)	Dispositif à prévoir	Besoin total (kVA)	Dispositif à prévoir
284	Un poste privé	353	Un poste privé
766	Un poste privé	939	Deux postes privés
344	Un poste privé	416	Un poste privé
185	Tarif Jaune	229	Tarif Jaune
94	Tarif Jaune	115	Tarif Jaune
437	Un poste privé	527	Un poste privé
169	Tarif Jaune	208	Tarif Jaune
302	Un poste privé	364	Un poste privé
86	Tarif Jaune	105	Tarif Jaune
63	Tarif Jaune	79	Tarif Jaune
61	Tarif Jaune	75	Tarif Jaune
98	Tarif Jaune	120	Tarif Jaune
167	Tarif Jaune	206	Tarif Jaune
286	Un poste privé	356	Un poste privé
386	Un poste privé	472	Un poste privé
324	Un poste privé	405	Un poste privé
111	Tarif Jaune	137	Tarif Jaune
225	Tarif Jaune	278	Un poste privé
312	Un poste privé	377	Un poste privé
157	Tarif Jaune	193	Tarif Jaune
173	Tarif Jaune	214	Tarif Jaune
80	Tarif Jaune	97	Tarif Jaune
385	Un poste privé	471	Un poste privé
709	Un poste privé	868	Deux postes privés
207	Tarif Jaune	255	Un poste privé
995	Un poste privé	1 219	Deux postes privés
741	Un poste privé	910	Deux postes privés
182	Tarif Jaune	225	Tarif Jaune
97	Tarif Jaune	119	Tarif Jaune
84	Tarif Jaune	102	Tarif Jaune
96	Tarif Jaune	118	Tarif Jaune
79	Tarif Jaune	96	Tarif Jaune
178	Tarif Jaune	220	Tarif Jaune
229	Tarif Jaune	283	Un poste privé
300	Un poste privé	374	Un poste privé
165	Tarif Jaune	203	Tarif Jaune
391	Un poste privé	478	Un poste privé
142	Tarif Jaune	175	Tarif Jaune
507	Un poste privé	622	Un poste privé
452	Un poste privé	554	Un poste privé
454	Un poste privé	557	Un poste privé
503	Un poste privé	616	Un poste privé
221	Tarif Jaune	273	Un poste privé
241	Un poste privé	299	Un poste privé
415	Un poste privé	509	Un poste privé
217	Tarif Jaune	268	Un poste privé
88	Tarif Jaune	107	Tarif Jaune
92	Tarif Jaune	113	Tarif Jaune
101	Tarif Jaune	124	Tarif Jaune
95	Tarif Jaune	116	Tarif Jaune
216	Tarif Jaune	267	Un poste privé
101	Tarif Jaune	124	Tarif Jaune
98	Tarif Jaune	120	Tarif Jaune
112	Tarif Jaune	139	Tarif Jaune
91	Tarif Jaune	112	Tarif Jaune
218	Tarif Jaune	269	Un poste privé
163	Tarif Jaune	201	Tarif Jaune
710	Un poste privé	870	Deux postes privés
207	Tarif Jaune	255	Un poste privé
	15 387	18 896	



14 ANNEXE 5 : COMPTE-RENDU REUNION CONCESSIONNAIRES

Projet : Etudes pour la réalisation de la ZAC Ouest à Saint-Gaudens et Villeneuve-de-Rivière

N° projet SS446300

Objet : Réunion concessionnaires AVP

Codification

PARTICIPANTS / DESTINATAIRES

SOCIETE	NOM	ADRESSE MAIL / TELEPHONE	Participant Destinataire	
5C	Dominique RICQUEBOURG	d.ricquebourg@la5c.fr 06 16 15 25 73	X	X
ARAC Occitanie	Julie MAZENC-GARCIA	julie.mazenc-garcia@arac-occitanie.fr 06 86 03 79 81	X	X
INGEROP C&I	Alexandre MARTINEZ	alexandre.martinez@ingerop.com 06 34 14 77 53		X
INGEROP C&I	Anthony DELACHAISE	anthony.delachaise@ingerop.com 06 67 89 32 46	X	X
INGEROP C&I	Nabil CHAKOUH	nabil.chakouh@ingerop.com	X	X
ENEDIS	Laurent ROUGET	Laurent.rouget@enedis.fr 06 98 14 33 28	X	X
ENEDIS	Régis GUIARD	Regis.guiard@enedis.fr 06 25 61 25 21	X	X
GrDF	David CARRE	David.carre@grdf.fr 06 51 87 99 27	X	X
GrDF	Michel-Pierre TURSCHWEL	Michelpierre.turschwel@grdf.fr 06 58 51 07 69	X	X
SDEHG	Romain NICHELE	Romain.nichele@sdehg.fr 05 34 31 15 03	X	X
Mairie Villeneuve de Rivière	Patrick HERY	herypat@orange.fr 07 82 20 30 52	X	X
Mairie Villeneuve de Rivière	Arnaud BRANA	a.brana@villeneuve.deriviere.fr 06 35 36 06 65	X	X
Suez Eau France	Loïc PEPOUY	Loic.pepouy@suez.com 06 75 61 64 69	X	X
Réseau 31	Sylvain HATTINGUAIS	Sylvain.hattinguais@reseau31.fr 05 62 00 72 86	X	X
Réseau 31	Julien MADELPUECH	Julien.madelpuech@reseau31.fr		X
Réseau 31	Christel CARRIERE	Christel.carriere@reseau31.fr		X
Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save	Jordi LEDRU	j.ledru@eaux-bcs.fr 06 79 88 59 96	X	X

<p>REDACTION Nom : A. DELACHAISE,</p>	<p>DIFFUSE LE : 08/10/2021</p>	<p>NOMBRE DE PAGES : 3</p>
---	---------------------------------------	-----------------------------------

Sujet	Décision
Général / planning	<ul style="list-style-type: none"> • Projet en 6 phases, étalées sur 30 ans • Début des travaux phase 1 –2023
ENEDIS	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Interlocuteurs : Régis GUIARD et Laurent ROUGET</i> • Enedis communiquera les textes, si disponibles, pour les ratio et foisonnement pour des lots à destination artisanale, industrielle et tertiaire. • Possibilité de réaliser une pré-étude de dimensionnement HTA, une fois les besoins déterminés • La ZAC prévoira le génie civil pour les travaux HTA (câblage et poste de transformation public à la charge de ENEDIS) et l'ensemble des travaux BT • Effacement des lignes BT et HT aérienne à prévoir (/ \ phasage) • Enedis réalisera les investigations complémentaires afin de géoréférencer en classe A ses lignes HTA – Post réunion : ces investigations seront menées par le maître d'ouvrage avec prise en charge financière par Enedis (décision prise suite au retour de GrDF – Voir ci-dessous) • Ligne HTA existante au fond des futurs lots 17, 18, 19 et 20 : Conserver une servitude et zone non-aedificandi ou enlever des lots 1.5m de part et d'autre des câbles.
GrDF	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Interlocuteur : David CARRE et Michel-Pierre TURSCHWEL</i> • Ingérop présentera des hypothèses de besoins selon plusieurs hypothèses sur les besoins chauffage et clim : 100% gaz ; 50% gaz 50% électricité, 0% gaz • Hypothèse de raccordement : ne prévoir du réseau que pour les nouvelles voiries, par exemple, ne pas prévoir d'extension sur le chemin de la Graouade • Politique GRDF : ne pas réaliser les branchements tant qu'il n'y a pas de demande de raccordement. Réaliser uniquement le réseau primaire. Possibilité de prévoir des fourreaux pour anticiper la réalisation des branchements. Coffret en limite de propriété • GrDF réalisera les investigations complémentaires afin de géoréférencer en classe A ses réseaux qui ne le sont pas (chemin de la Chapelle, route départementale, etc.) - Post réunion : GrDF a informé qu'il est du ressort du maître d'ouvrage de réaliser les investigations complémentaires avec prise en charge financière par GrDF sur présentation d'une facturation raisonnable
SDEHG	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Interlocuteur : Romain NICHELE</i> • Le SDEHG indique ne gérer que l'actuelle ZA de Bordebasse, mais Ingérop a reçu, en retour de DR, la partie Villeneuve-de-Rivière. Le SDEHG se renseigne à ce sujet • A partir du passage en ZAC, en 2023, le SDEHG ne sera plus gestionnaire du réseau, le réseau de Bordebasse sera donc rétrocédé. • Réseau de Bordebasse : la 5C pourra appuyer l'appel de M. NICHELE à M. DUCLOS, Maire de Saint-Gaudens, pour une campagne de rénovation du réseau existant (mâts, passer les lampes au sodium en LED, câbles si nécessaires, etc.) <ul style="list-style-type: none"> ○ Si un changement de câble est prévu, le SDEHG prévoira un câble dimensionné pour les besoins de l'extension de la ZAC au nord.
Syndicat Eaux BCS	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Interlocuteur : Jordi LEDRU</i> • En attente simulation débit des PI existants • Réseau insuffisamment dimensionné pour supporter des PI supplémentaires, prévoir des réservoirs incendie (la 5C ne souhaite pas de bâches, prévoir des réservoirs enterrés) • Les niches AEP seront à la charge du projet de ZAC • Impossibilité de se brancher sur la canalisation DN 350
Réseau 31 / Suez Eau	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Interlocuteurs : Loïc PEPOUY et Sylvain HATTINGUAIS</i> • Réseau 31 indique que le plan d'investissement pluriannuel est établi jusqu'en 2026 et que le projet de la ZAC Ouest n'y figure pas. M. Ricquebourg doit contacter M. Madelpuech (président R31) à ce sujet • Le poste de refoulement à l'aval (sud du projet) est d'ores-et-déjà à la limite de ses capacités. Le

Sujet

Décision

- rejet de pointe de la ZAC, une fois déterminé, sera à communiquer à R31.
- R31 a communiqué à Ingérop des ratios de rejet EU journaliers pour chaque typologie de destinations.
 - **R31 communiquera le plan dwg du réseau EU sur la commune de Vinneneuve-de-Rivière**
 - Suez a transmis, en réunion, le relevé des profondeurs du réseau EU sur Saint-Gaudens (Route du circuit + Bordebasse) + le plan de récolement papier du réseau d'assainissement rue Philippe Etancelin

Prochaine réunion : -